

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMTE RENDU INTEGRAL — 41<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 8 Novembre 1977.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

1. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7123).

#### Universités.

M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les universités.

M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

M. Le Pensec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

M. Gaussin.

PRÉSIDENCE DE MME ANNE-MARIE FRITSCH

Mme le président.

MM. Cousté,

Mexandeau,

Rohel,

Fiszbin,

Gissinger,

Delehedde,

Ehrmann.

Mme le secrétaire d'Etat.

Etat B: Titres III et IV. — Adoption (p. 7142).

Etat C: Titres V et VI. — Adoption (p. 7142).

Renvoi de la suite de la discussion au gétaire.

2. — Ordre du jour (p. 7142).

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

#### UNIVERSITES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux universités.

La parole est à M. Bernard Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les universités.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat aux universités, mes chers collègues, bien que rapporteur spécial de la commission des finances, je m'efforcerai de ne pas vous abreuver de chiffres. Je ne retiendrai que ceux qui me paraissent les plus significatifs pour situer le budget de fonctionnement du secrétariat d'Etat aux universités dans le cadre général du budget de l'Etat et pour mettre en lumière ce que nous paraissent être les intentions du Gouvernement en la matière.

Première constatation : le budget du secrétariat d'Etat aux universités semble très loin d'avoir été considéré par le Gouvernement, comme un budget prioritaire. En effet, alors que le budget général s'accroît de 13,9 p. 100, le budget global de l'université, comme l'ont souligné d'ailleurs les autres rapporteurs, n'augmente que de 9 p. 100 d'une année sur l'autre, passant d'un peu plus de 11 milliards de francs à un peu plus de 12 milliards de francs. Mais sa part dans le budget de l'Etat diminue, puisqu'elle tombe de 3,29 p. 100 l'année dernière à 3,01 p. 100 cette année.

Néanmoins, les dépenses de fonctionnement ont été un peu plus favorisées, puisqu'elles passent de 10 milliards 83 millions de francs à 11 milliards 234 millions de francs, soit une augmentation de 11,4 p. 100. Elles sont donc relativement privilégiées. Cela tient essentiellement aux mesures qui s'appliquent au relèvement des traitements du personnel. Ce sont ces dépenses qui justifient, dans l'ensemble, cette part plus grande accordée aux crédits de fonctionnement.

En effet, sans connaître la rigidité du budget de l'éducation nationale ou du secrétariat à la jeunesse et aux sports, que nous avons examiné hier soir, où les crédits de fonctionnement atteignent 83 p. 100 de l'ensemble du budget, le poids relatif des dépenses de personnel atteint, dans le budget du secrétariat d'Etat aux universités, 74,02 p. 100 des dépenses ordinaires et 69,18 p. 100 de l'ensemble du budget contre respectivement 72,60 p. 100 et 66,40 p. 100 en 1977. La rigidité de ce budget s'en trouve donc nettement accrue, et l'on peut se demander jusqu'à quel point il ne conviendra pas, ultérieurement, de reconsidérer un peu cette situation.

Quelles sont les principaux motifs de cet accroissement ?

Il y a d'abord la stabilisation des personnels « hors statut », effort qui concerne 1 838 personnes contre 1 458 l'année dernière.

Si l'on se réfère aux chiffres que vous nous aviez fournis l'an passé, cela signifie, madame le secrétaire d'Etat, que près de 45 p. 100 du personnel qui demeurerait « hors statut » sera titularisé dans le cadre des emplois nouveaux.

Il y a ensuite des créations d'emplois. Sur les 429 emplois qui seront créés, 334 concernent la recherche, 69 les postes d'A. T. O. S. et de bibliothécaires et 26 le personnel enseignant.

Je ferai une observation relative à la recherche au C. N. R. S. Celui-ci est doté de 230 emplois de chercheurs. Mais — on en a parlé en commission — un problème se pose du fait que la recherche proprement dite — tout le monde l'admet — n'occupe qu'une partie de la vie des chercheurs. Et très souvent la créativité, particulièrement intense au début de la vie de recherche, se tarit peu à peu par la suite jusqu'à disparaître, ce qui pose à long terme la question du sort qu'il convient de réserver à ces chercheurs.

La solution ne consisterait-elle pas à recruter plutôt des enseignants-chercheurs, de manière à leur offrir une carrière plus stable et à leur ménager un avancement que la situation actuelle ne permet pas toujours d'espérer ? Cette proposition a fait, madame le secrétaire d'Etat, l'objet d'une observation de la commission des finances.

Aux 26 postes d'enseignants qui apparaissent dans le fascicule budgétaire, s'ajouteront en fait les 65 postes antérieurement affectés aux écoles normales supérieures, ce qui portera le total des créations de postes d'enseignants à 91 et non à 26.

Il y a aussi des transformations d'emploi : 1 036 emplois seront transformés, afin de rééquilibrer la pyramide des emplois. Ainsi, à titre d'exemple, 400 postes d'assistants seront transformés en postes de maîtres-assistants et 250 postes de maîtres-assistants seront transformés en postes de maîtres de conférence.

Cette dernière mesure me paraît très importante. En effet, il ne faut pas oublier que les postes de maîtres-assistants ouvrent à leurs titulaires, au point de vue rémunération, l'accès aux échelles-lettres et qu'ils correspondent, finalement, à des postes d'administrateurs civils hors classe. Leur nombre représente deux promotions entières de l'E. N. A. C'est indiscutablement une mesure très favorable au monde enseignant.

Il y a enfin des mesures indemnitaires, la plus importante étant, sans doute, la réévaluation de 20 p. 100 du taux des cours complémentaires. Sur ce point, je vous ferai part, dans un instant, madame le secrétaire d'Etat, d'une observation de la commission des finances.

Au total cet ensemble de mesures nouvelles de personnel permettra de substantielles améliorations de situation pour des personnels nombreux et variés. Le souhait émis depuis trois ans par la commission des finances reçoit ainsi satisfaction.

En revanche, nous avons moins de sujets de satisfaction en ce qui concerne les crédits de fonctionnement matériel, dont la faible progression, tant dans l'enseignement supérieur que dans la recherche, sera sans doute insuffisante pour faire face à la hausse des prix.

Pour ce qui est de l'action sociale, la hausse de 6 p. 100 des crédits affectés aux bourses peut être considérée comme satisfaisante dans la mesure où elle correspond effectivement, compte tenu des diminutions du nombre des bourses intervenues en 1976 et 1977, à quelques mesures positives. Mais il faut corriger cette affirmation : la commission des finances estime, comme dans le passé, que les critères retenus pour l'attribution de ces bourses ne sont pas toujours les meilleurs. Dans le pourcentage par couches socio-professionnelles des enfants bénéficiaires de bourses, on retrouve un privilège indiscutable en faveur de ceux dont les parents n'ont pas de ressources déclarées par des tiers.

Certes, madame le secrétaire d'Etat, vous avez consenti certains efforts en aménageant les seuils d'attribution et en relevant les plafonds de ressources familiales de 20 p. 100. Mais, à notre avis, cela ne sera pas suffisant, et il serait bon que votre secrétariat d'Etat, ainsi que le ministère de l'éducation, réfléchisse encore à ce problème ; en effet, le dispositif est tributaire du système fiscal actuel, lequel est considéré comme n'étant pas toujours des plus justes et devrait donc être revu. Mais, même en retenant le critère de la déclaration fiscale, peut-être serait-il possible de le tempérer par d'autres dispositions.

Je dois cependant souligner qu'au cours des dix dernières années le chapitre concernant les bourses a été pratiquement le seul à progresser en francs constants, la plupart des autres ayant, au contraire, connu une régression.

Depuis 1968, en francs constants — et non en francs courants — le montant des bourses a progressé ; l'augmentation a été faible, certes, mais elle a permis de maintenir le pouvoir d'achat quelles qu'aient été les situations des étudiants boursiers et de leurs familles.

Autre point satisfaisant : les prêts d'honneur. Nous avons appelé votre attention à différentes reprises sur ces prêts et nous constatons qu'un effort important a été accompli puisque onze millions de francs y sont consacrés. De plus, pour 1977-1978, si mes renseignements sont exacts, 2 500 dossiers seront examinés, contre 500 seulement en 1976-1977. Voilà donc un résultat positif.

Je passerai très rapidement sur les autres mesures sociales.

Les crédits de la sécurité sociale des étudiants augmentent de 12,7 p. 100.

La subvention au fonctionnement des restaurants universitaires connaît une augmentation légèrement supérieure à 30 millions de francs ; à cet égard, il faut noter que le prix du ticket-repas a été bloqué à 3,50 francs pour éviter de dépasser la hausse des prix de 6,5 p. 100 fixée par le plan Barre.

La subvention au fonctionnement des résidences universitaires augmente sensiblement : 14 millions de francs supplémentaires.

Il s'agit là de mesures secondaires qui, néanmoins, sont appréciables pour les étudiants. Bien entendu, on doit toutefois se poser le problème de la justification de ces aides indirectes ; pour beaucoup, le système de l'aide directe serait bien plus efficace.

Que conclure, mes chers collègues, avant de vous faire part des observations de la commission des finances ?

Le budget des universités nous apparaît comme un budget de pause et de transition. Cela se traduit d'abord par la faiblesse des mesures nouvelles. Celles-ci n'atteignent que 654 millions de francs, ce qui représente 5,8 p. 100 des dépenses ordinaires, et ce malgré la prise en compte des 289 millions affectés à la hausse des rémunérations, ce qui réduit encore le pourcentage.

Je disais, au début de mon propos, qu'il s'agissait non pas d'un budget prioritaire, mais d'un budget qui, ayant atteint au cours des années précédentes un niveau élevé, peut ensuite conserver un régime de croisière pendant plusieurs années.

Ce régime de croisière peut d'ailleurs se justifier dans la mesure où le nombre d'étudiants augmentera vraisemblablement d'à peine plus de 1,5 p. 100 pour l'année universitaire 1977-1978 et où la proportion de nos étudiants par rapport à la population totale de la France est plus élevée que dans les autres pays européens, à l'exception du Danemark.

Il n'en demeure pas moins, madame le secrétaire d'Etat, que cette situation peut à bon droit engendrer certaines craintes,

que je tiens à vous exposer au nom de la commission des finances et sur lesquelles je souhaiterais connaître aujourd'hui même votre sentiment.

Ces craintes ont trait tout d'abord à l'encadrement et à la répartition des personnels entre les établissements.

La commission des finances craint que le nombre des créations de postes ne soit insuffisant et elle souhaite que vous nous exposiez les lignes directrices de la politique, en matière de personnels, que vous entendez mener à court et à moyen terme.

Je sais que le problème n'est pas facile, car les situations sont très différentes; d'ailleurs, dans son rapport au nom de la commission des affaires culturelles, M. Le Penec l'a fort bien fait ressortir dans un certain nombre de tableaux. Néanmoins, je crois qu'il faudrait se pencher sur cette question et poursuivre l'effort de redressement qui a été entrepris.

En ce qui concerne les heures complémentaires, je puis résumer ainsi le point de vue de la commission. Celle-ci approuve la remise en ordre effectuée en ce qui concerne l'attribution des crédits d'heures complémentaires aux universités. Toutefois, consciente du fait que la réévaluation de taux décidée pour la prochaine année universitaire ne permettra pas un rattrapage suffisant, elle vous demande, madame, d'adopter à l'avenir un mode de rémunération des heures complémentaires comparable à celui qui existe dans l'enseignement du second degré et susceptible d'éviter une disharmonie avec les traitements de la fonction publique.

Plus grave est sans doute le problème des crédits de fonctionnement matériel des établissements d'enseignement et de recherche.

La commission des finances admet, certes, que la conjoncture actuelle incite à une grande rigueur en ce qui concerne les crédits de fonctionnement matériel, mais elle appelle votre attention sur une situation qui ne peut pas se pérenniser: sans inconvénient pour les activités d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, fidèle en cela à la position qu'elle avait adoptée l'année dernière, la commission des finances s'est montrée inquiète de la gestion administrative et financière des universités.

Je vous rappelle, en effet, qu'à la demande du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'Etat aux universités, une mission conjointe de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale a procédé à une enquête dans certains établissements universitaires et que cette mission d'enquête a notamment décelé un certain nombre de défaillances dans la gestion des universités, qui sont décrites dans une note de synthèse établie en juillet 1976.

Je ne reprendrai pas les grandes lignes de cette critique, mais l'auteur de ce rapport souhaitait, en conclusion, la mise en place d'instruments de gestion dans le domaine comptable ainsi que des conditions d'emploi de ces instruments: réduction du nombre des ordonnateurs de dépenses, analyse des coûts, politique d'achat, contrôle de gestion, etc.

L'un des moyens envisagés pour assainir la gestion des universités consistait notamment en l'établissement d'une instruction comptable, annoncée par vous-même, madame le secrétaire d'Etat, à votre rapporteur lors de l'examen du dernier budget.

Or, bien que des éléments importants aient déjà été mis en application, l'instruction générale projetée est toujours en cours d'élaboration.

C'est pourquoi la commission des finances regrette que la mise en place des moyens pour assainir la gestion des universités soit trop lente et vous demande de préciser les moyens et les objectifs d'une remise en ordre qui paraît urgente.

En ce qui concerne les instituts universitaires de technologie, dans l'observation qu'elle avait présentée l'année dernière, la commission des finances avait souhaité que soit définie une politique propre à assurer une meilleure participation des professionnels à l'enseignement et que soient évités les phénomènes de concurrence avec les sections de techniciens supérieurs qui relèvent de la compétence du ministère de l'éducation.

Cette année, la commission souhaite que vous nous informiez des résultats des mesures de remise en ordre appliquées en 1976-1977 dans les I. U. T. et que vous définissiez les grandes lignes de la politique envisagée pour assurer une meilleure efficacité à ce type d'enseignement.

En ce qui concerne l'aide aux étudiants, la commission des finances, tout en reconnaissant l'effort qui a été accompli dans le cadre des prêts d'honneur — ce qui est très important — vous demande de nous exposer la politique que vous entendez mener, notamment quant à la répartition entre les formules

d'aide directe et d'aide indirecte et quant à l'instauration d'un système de prêts dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Pour ce qui est de la situation des bibliothèques universitaires, la commission des finances, estimant que ces dernières constituent un instrument de travail irremplaçable pour les étudiants les moins fortunés, souhaite qu'elles fassent l'objet de dotations plus conformes à leurs besoins.

Elle vous demande ensuite de bien vouloir dresser un premier bilan d'application de la réforme du deuxième cycle universitaire et de préciser les perspectives pour 1978.

Enfin elle vous invite à présenter à l'Assemblée nationale les caractéristiques essentielles des textes actuellement en préparation sur le statut des personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances a adopté le projet de budget du secrétariat d'Etat aux universités et elle vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

**M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial.** Madame le secrétaire d'Etat, vous ne serez pas étonnée si, comme M. Bernard Marie et comme le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, je déplore l'insuffisance de vos crédits, et notamment, puisque c'est le secteur qui m'est dévolu, celle des crédits d'investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La commission des finances a également manifesté quelque inquiétude au sujet du patrimoine. Heureusement, le dépôt, hier, tard dans l'après-midi, du collectif de fin d'année, lui a mis un peu de baume au cœur puisqu'il prévoit, en faveur de vos services, quinze millions de francs pour l'équipement et dix millions pour le renouvellement des matériels.

Je suis persuadé que la réserve exprimée par la commission lorsqu'elle a examiné vos crédits pour la première fois n'a pas été étrangère à la décision que vous avez prise. Je note au passage que, grâce à la collaboration établie entre l'Assemblée nationale et les services du ministère de l'éducation, il a été possible d'obtenir du Gouvernement cent millions supplémentaires pour les crédits d'équipement de ce ministère. Si notre coopération avait été plus étroite, nous aurions peut-être pu obtenir encore davantage.

Cela dit, il faut remarquer que vos crédits d'équipement connaissent une diminution de 7,14 p. 100. En effet, les chiffres inscrits dans le « bleu » ne sont pas très significatifs car, parmi les autorisations de programme, par exemple, figurent les opérations dites de « soutien de programmes », qui, en réalité, correspondent à des dépenses de fonctionnement.

Pour bien comprendre votre budget, il est nécessaire d'examiner chaque secteur, et je commencerai par la recherche.

En ce domaine, nous constatons une très légère diminution, en francs courants: 1,2 p. 100. Il apparaît donc clairement que, tout en étant relativement privilégiés par rapport à ceux des autres secteurs, les crédits d'investissement de l'enveloppe ont été calculés de manière très stricte. La pénurie — il faut le noter au passage — se fait sentir à peu près également pour le C. N. R. S. et pour la recherche universitaire.

Qu'en est-il du C. N. R. S. et de ses instituts nationaux ?

Nous remarquons une légère baisse, inférieure à 1 p. 100. Mais, si l'on se souvient que les crédits de 1976 s'élevaient à 335 millions de francs, on peut considérer que les crédits du C. N. R. S. sont maintenus à un même niveau, en francs courants, depuis deux ans, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, qui n'est discutée par personne, entraîne évidemment une perte réelle de moyens assez substantielle.

Sur l'ensemble de cette enveloppe, un montant de 222 millions de francs est destiné au programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan « Renforcer le potentiel scientifique du pays ».

Le C. N. R. S. lui-même bénéficiera d'une légère augmentation: 2,5 p. 100.

L'institut national de physique nucléaire et de physique des particules connaîtra une diminution de 12,5 p. 100; mais l'évolution de la situation est en rapport étroit avec l'opération G. A. N. I. L., le grand accélérateur national à ions lourds.

L'institut national d'astronomie et de géophysique verra une baisse de 1,7 p. 100 du montant des crédits qui lui sont affectés.

Vous trouverez dans mon rapport écrit l'analyse de ces différents crédits. La baisse que l'on constate en général nous paraît préoccupante.

Par ailleurs, le projet de budget prévoit un crédit de 24 millions de francs pour les opérations immobilières et de 72,8 millions pour les gros équipements.

Le montant du budget d'équipement proprement dit de la recherche universitaire connaît une diminution de 2,8 p. 100.

Les crédits réservés à l'acquisition de matériel pour la recherche universitaire, hors informatique, s'élèvent à 57 millions de francs.

Compte tenu de l'accélération opérée en 1976 et en 1977 sur l'exécution du programme triennal qui s'achèvera l'année prochaine, le budget de 1978 permettra d'envisager des redéploiements, importants notamment au profit des équipements informatiques de recherche, qui progressent de 17 millions de francs à 25 millions de francs.

Les établissements d'enseignement supérieur bénéficieront d'un montant, hors recherche, qui traduit une diminution très sensible, de 15,5 p. 100. Or le budget d'équipement de 1977 était déjà lui-même en baisse de 20 p. 100 par rapport à 1976, ce qui était considérable.

Cette nette régression est, de toute évidence, encore beaucoup plus élevée en moyens réels eu égard à la hausse sensible des coûts de construction.

A ce sujet, la commission des finances a présenté une observation, adoptée à l'unanimité, dans laquelle elle estime que les dotations prévues pour les constructions universitaires sont notablement insuffisantes et exprime très vivement le souhait que cessent les diminutions sensibles constatées depuis deux ans.

L'effort de construction intense — de 200 000 à 800 000 mètres carrés par an depuis 1960 — a eu pour contrepartie le passage au second plan de la qualité et de l'entretien. Des actions de réhabilitation, d'adaptation et de mise en sécurité sont donc nécessaires. De même, pour certains bâtiments anciens qui accueillent de nombreux étudiants ou abritent des laboratoires de recherche, des opérations de rénovation urgentes s'imposent.

Sur ce point, la commission des finances a adopté à l'unanimité une deuxième observation : elle vous demande, madame le secrétaire d'Etat, de poursuivre la politique entreprise en matière d'entretien programmé des constructions universitaires, mais en établissant plus clairement les responsabilités de l'Etat et celles des universités, afin que nous puissions enfin sortir de cette dualité d'attribution derrière laquelle peuvent s'abriter — passez-moi l'expression — toutes les manœuvres.

J'en arrive aux bibliothèques.

Les autorisations de programme consacrées aux bibliothèques universitaires s'élèveront à 18,2 millions de francs en 1978 contre 21,5 millions de francs en 1977.

Une augmentation des crédits de ce secteur est donc un impératif indiscutable. En effet, le sous-développement des bibliothèques universitaires constitue un sérieux handicap, aussi bien pour l'enseignement supérieur que pour la recherche scientifique.

Au chapitre des restaurants universitaires, nous notons avec satisfaction l'effort qui a été réalisé pour les départements d'outre-mer. Il était souhaitable que la métropole manifestât sa solidarité dans ce domaine.

En revanche, sur le plan métropolitain, la politique menée en faveur des restaurants universitaires ne donne pas satisfaction à tout le monde. Et je me permets de rapporter les préoccupations des parlementaires de la Loire, s'agissant plus spécialement de Saint-Etienne : l'inscription du restaurant de cette ville, placée au premier rang l'année dernière, a subitement disparu, par manque de crédits, alors que deux opérations ont vu le jour, l'une à Altkirch, l'autre à Corte.

Pour les résidences universitaires, nous notons également un effort en faveur des départements d'outre-mer, ainsi que pour l'université de Corte.

La politique d'inclusion des logements pour étudiants dans les H.L.M. se poursuit.

Pour conclure, je rappellerai qu'à l'issue d'une première délibération, la commission des finances unanime avait décidé de réserver son vote sur les crédits du secrétariat d'Etat aux universités, comme sur ceux de l'éducation nationale, estimant que les crédits d'équipement, en particulier ceux qui sont affectés à la recherche, étaient insuffisants.

En raison de l'apport de 100 millions de francs supplémentaires au budget de l'éducation nationale, et persuadée que le secrétariat d'Etat aux universités pourra en profiter, la commission, dans une deuxième délibération, a adopté le projet de budget. Mais elle m'a demandé de vous faire part de ses inquié-

tudes en ce qui concerne plus particulièrement le maintien du potentiel de recherche, car il s'agit d'un secteur qui ne peut, moins que tout autre, se satisfaire d'un matériel périmé.

C'est pourquoi, dans sa dernière observation, la commission des finances vous demande d'accomplir un effort décisif « en faveur de l'équipement en matériel de recherche afin d'éviter une dégradation du potentiel préjudiciable à l'ensemble des activités du pays ».

L'évolution du monde contemporain impose à notre pays de repenser ses choix fondamentaux et notamment de procéder à son redéploiement industriel. Nous sommes condamnés à orienter notre industrie dans le sens des technologies les plus avancées et des productions les plus sophistiquées. Or la condition fondamentale de réussite de cette nouvelle politique, qui reste encore à préciser, est de donner à la France une infrastructure scolaire, universitaire et de recherche de premier ordre. Les bouleversements de 1968 n'étaient que les prémices et les convulsions de la naissance d'un monde différent qui, aujourd'hui, se précise et s'affirme. Pour le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, les chances fondamentales, les chances de départ, sont entre vos mains, madame le secrétaire d'Etat.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, la commission des finances a donné un avis favorable au projet de budget du secrétariat d'Etat aux universités, en souhaitant, bien entendu, qu'il puisse être amélioré. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pensec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans le rapport qu'il m'a été donné de présenter au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'ai précisé que le projet de budget des universités pour 1978 était le plus médiocre budget de l'enseignement supérieur que nous ayons connu depuis trois ans.

J'ai cependant souligné les points qui m'apparaissent comme positifs. Je relève avec satisfaction, par exemple, la poursuite du plan d'intégration de certains personnels hors statut sur budget d'Etat : 1 838 intégrations sont prévues. Mme le secrétaire d'Etat tient donc ses promesses en ce domaine.

Je souligne aussi que deux propositions que la commission des affaires culturelles avait formulées l'an dernier ont été retenues : le taux des heures complémentaires est augmenté de 20 p. 100 et, pour la première fois, il est proposé de promouvoir à titre personnel des maîtres assistants au grade de maître de conférence. Cette dernière mesure concerne 250 enseignants.

Voilà des mesures satisfaisantes, mais qu'en est-il du reste, de tout le reste ?

Pour la première fois depuis trois ans, le budget de ce département ministériel progresse moins vite que l'ensemble du budget de l'Etat, quasiment deux fois moins vite. Dans le même temps, le nombre d'étudiants a augmenté, certes peu, mais de toute façon il augmente. Fort heureusement pour l'avenir de ce pays, il ne diminue pas !

La lente asphyxie financière de l'université va donc se poursuivre.

Les crédits de fonctionnement augmenteront en francs courants de 4,9 p. 100 par rapport à 1977, commission des affaires culturelles et commission des finances concluant à une aggravation « des structures mêmes des budgets des universités ». Ces crédits de fonctionnement — M. Bernard Marie, au titre de la commission des finances, le faisait remarquer — seront pour la plus grande part consacrés aux dépenses incompressibles, fluides par exemple, au détriment des activités pédagogiques.

J'ose à peine évoquer le cas des bibliothèques dont les crédits n'augmenteront en francs courants que de 2,7 p. 100.

Comment parler de formation continue, cette mission importante des universités qui est évoquée quotidiennement dès qu'on parle de la politique de l'emploi, lorsqu'on sait que les subventions de fonctionnement accordées à cette mission n'augmenteront que de 3,9 p. 100 en francs courants ?

Le budget d'investissement des enseignements supérieurs, recherche exclue, diminuera en francs courants de 15,5 p. 100. Depuis 1969, nous constatons que les crédits d'équipement ont diminué de 70 p. 100 alors que l'effectif des étudiants progressait de 40 p. 100.

Il y a deux ans, un effort en faveur de la recherche universitaire avait été annoncé, ainsi que le lancement de « l'année de la recherche » par M. Soisson. Or, pour 1978, nous retou-



bons au niveau de 1975 : l'augmentation ne s'élèvera qu'à 6,5 p. 100 en francs courants, soit, en francs constants, une régression évidente.

Encore convient-il de bien en mesurer les conséquences sur le budget des universités. Quand une université ne peut pas présenter, du fait de l'asphyxie financière, un budget en équilibre, c'est le recteur, chancelier des universités, qui procède à une modification du budget. Il puise alors sur les crédits préalablement affectés à la recherche les sommes nécessaires au paiement des frais incompressibles.

Notre rapport souligne l'intérêt de la création de la mission de recherche au secrétariat d'Etat aux universités, mais nous sommes confondus par l'étroitesse des moyens : cette mission gère 6,8 p. 100 de l'enveloppe-recherche pour les crédits de fonctionnement et 0,8 p. 100 pour les crédits d'équipement.

Le C.N.R.S. n'est pas mieux traité : ses crédits augmentent, en francs courants, de 10,9 p. 100, pour les dépenses ordinaires et les autorisations de programme, contre une progression de 15,9 p. 100 en 1977 et de 19,1 p. 100 en 1976.

Au début de mon intervention j'ai mentionné les mesures favorables aux personnels, qu'il s'agisse des personnels ATOS ou des enseignants. Elles sont bonnes, mais que signifient-elles sur le plan pédagogique ?

L'année dernière, la commission des affaires culturelles avait voté une observation par laquelle elle demandait que la politique de transformation d'emplois s'accompagne d'une politique de recrutement. Son souci était d'éviter un vieillissement du corps des enseignants qui ne peut être sans conséquence pour l'avenir de la pédagogie comme pour celui de la recherche. Cette proposition était consécutive à la chute considérable des créations d'emploi d'enseignant dont le nombre, de 314 en 1976, était tombé à 89 en 1977. Cette année, 91 créations d'emploi sont enregistrées dont 46 ont été individualisées pour la médecine.

Pour l'aide aux étudiants, ce projet de budget comporte une mesure qui me paraît heureuse dans son principe : le taux d'augmentation des divers échelons des bourses cesse d'être uniforme afin d'avantager les étudiants appartenant aux catégories économiquement les plus défavorisées.

Malheureusement, cette mesure est partielle, et le mode d'application retenu est tel que les étudiants qui reçoivent une bourse de premier échelon verront s'accroître son montant de 7,85 p. 100, alors que ceux qui bénéficient d'une bourse du dernier échelon, qui sont donc issus des familles les plus modestes, ne bénéficieront que d'une progression de 5,14 p. 100. Et il faut constater que le système d'attribution des bourses est tel que le nombre des boursiers ne cesse de diminuer.

L'an dernier, j'avais mis en évidence dans mon rapport la fonction de « dé-démocratisation » des formations supérieures. Le problème étant posé, nous étions en droit d'attendre que notre remarque soit prise en considération.

Mme le secrétaire d'Etat, devant la commission des affaires culturelles, a précisé que la solution de ce problème passait par les écoles maternelles. Je pourrais ajouter qu'il passe aussi, notamment, par la politique familiale. Tout cela est vrai ; le système universitaire amplifie cette inégalité sociale. Le remède dépend donc, au moins pour partie, du secrétariat d'Etat aux universités.

Le problème est grave et même de première urgence, à nos yeux. Dans une société qui ne manque pas de se dire démocratique, il ne suffit pas de reporter la responsabilité de ces inégalités sur d'autres secteurs économiques et sociaux ; il faut avoir le courage de poser ce problème à tous les départements ministériels intéressés et au Gouvernement tout entier. C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a, dans ses observations qui ont été votées à l'unanimité, souhaité que des mesures sociales soient prises « qui permettent une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur ».

Les analyses que nous avons été conduits à mener sur le thème de « l'université dans ses relations avec la région » fournissent les preuves de la nécessité de cartes universitaires régionales et d'une carte universitaire nationale. Il existe, en effet, dans le système universitaire, une très grande inégalité selon les régions.

Je rappellerai simplement que le taux de scolarisation académique, qui définit le pourcentage d'étudiants au sein de la population des jeunes de dix-huit à vingt-trois ans, varie selon les académies de 6,9 p. 100 à 38,1 p. 100.

Ces disparités régionales ont des conséquences sur la répartition sociologique des étudiants et créent des inégalités sociales vis-à-vis du service universitaire.

Toutes ces données doivent être prises en compte dans la mise au point des cartes universitaires régionales et nationale.

Mais que peut être l'effet de la proposition de la commission des affaires culturelles, relative au personnel hors statut, à la maintenance du patrimoine immobilier, à la mise en place d'un plan de redressement de la recherche universitaire, aux mesures à prendre en matière de recrutement des personnels enseignants, sur une politique qui, traduite en termes budgétaires, semble consacrer l'asphyxie de l'institution universitaire ?

Madame le secrétaire d'Etat, la représentation nationale se doit d'être inquiète à l'analyse d'un tel budget, et vous conviendrez avec moi que ce souci n'est pas électoraliste : l'Université est actuellement en plein désarroi et ce, apparemment, dans l'indifférence quasi générale.

Si nous œuvrons pour sa réhabilitation, pour son renouveau, vous nous accorderez que c'est dans le seul souci de voir notre pays devenir le garant de son propre destin. Une nation qui sacrifierait sa mission de formation des cadres ou de développement de son potentiel de recherche est une nation sans avenir, j'en suis persuadé.

Qui, dans cette assemblée, aurait l'inconscience de prendre un tel pari ?

Pour conclure, j'ai le devoir d'indiquer que, contrairement aux conclusions du rapporteur qui avait demandé le rejet des financements prévus pour les universités, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis défavorable à cette proposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

**Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je remercie vivement MM. les rapporteurs des exposés exhaustifs qu'ils ont présentés sur les différents aspects du projet de budget du secrétariat d'Etat aux universités. Ces exposés simplifieront ma tâche de présentation des grandes lignes de ce budget.

Celui-ci s'élève à 12 745 millions de francs, y compris les crédits relatifs aux personnels relevant du budget du ministère de l'éducation et les crédits de pensions, ce qui représente 3,22 p. 100 de l'ensemble des charges annuelles du budget de l'Etat.

Les rigidités que soulignait M. le rapporteur spécial de la commission des finances peuvent s'expliquer par l'importance des crédits de rémunération de mon département ministériel : 113 008 agents, dont 87 324 emplois et 25 604 agents rémunérés sur les chapitres de subvention aux établissements ; des dépenses de personnel atteignant ainsi 78,8 p. 100 des dépenses ordinaires et 69 p. 100 du total du budget.

Pour 1978, 2 267 créations d'emplois sont prévues, dont 1 838 pour l'intégration des personnels hors statut rémunérés sur le budget des établissements ; 1 300 millions de francs iront à l'aide sociale aux étudiants, soit une progression de 110 millions de francs par rapport à l'année dernière.

Les crédits de l'enveloppe-recherche, y compris ceux qui sont destinés au centre national de la recherche scientifique, atteignent 3 264 millions de francs, dont 2 150 millions de dépenses en personnel, 681 millions en soutien de programmes et 433 millions en dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement hors recherche atteignent 300 millions de francs, dont 81,3 millions en acquisition de matériel, 120 millions en travaux de maintenance et 98 millions pour les constructions.

Au total, compte tenu du transfert du laboratoire national d'essais au ministère de l'industrie, la progression par rapport à l'année dernière est de 9,2 p. 100.

Comme l'ont souligné les rapporteurs, nous vivons une situation économique où les priorités nationales concernent d'autres secteurs, telles — cela est naturel — les catégories sociales défavorisées.

Après une longue période de plus de quinze ans où, depuis 1958, l'enseignement supérieur et le C.N.R.S. ont, quantitativement, beaucoup reçu de l'Etat, au moment où fléchit le flux d'entrée des étudiants dans les enseignements supérieurs et où se dessinent des redistributions entre les régions, les disciplines et les sciences, au moment où nous entrons, comme l'a fort bien souligné M. le rapporteur Bernard Marie, dans une période de pause et de transition, le budget du secrétariat d'Etat aux universités doit répondre à une politique qualitative et non plus quantitative, à une politique véridique et non plus floue, à une politique qui tienne compte du présent et qui soit porteuse de notre avenir.

L'an dernier, mesdames et messieurs les députés, vous avez bien voulu appuyer mes projets en faveur de la recherche dans les enseignements supérieurs, projets que M. le rapporteur

Neuwirth vient d'évoquer si éloquentement. En effet, c'est sur la recherche que se fonde le progrès scientifique, technique et social ainsi que le rang d'un pays dans le monde. Grâce à votre soutien, le centre national de la recherche scientifique a poursuivi une action que je soulignerai tout à l'heure.

Je précise à M. Le Pensec qu'en raison de l'autonomie des universités, la mission de la recherche, créée en août 1976, a un rôle incitatif et non un rôle de gestion. C'est ce qui explique que son budget soit mince.

La mission et le C. N. R. S. ont accompli un effort positif sur trois plans : détection et soutien des jeunes équipes qui assurent la relève ; aide aux laboratoires d'excellence ; ouverture sur le monde économique et la science internationale. Cet effort en faveur de la recherche fondamentale doit se poursuivre en 1978 parce qu'il conditionne à la fois la qualité de nos enseignements supérieurs et nos perspectives d'avenir national. Mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet car vous êtes convaincus de son importance.

M. Neuwirth a fait un exposé très complet sur les problèmes d'équipement et de maintenance. Il a souligné avec insistance la diminution des crédits d'équipement.

Je suis d'accord avec lui : il faut compléter le patrimoine immobilier, mais celui-ci couvrant déjà 11 500 000 mètres carrés, il n'y a plus de raison de continuer à construire 700 000 mètres carrés par an. Il est donc tout à fait normal que les crédits d'équipement diminuent.

On doit certes compléter ce patrimoine, mais sélectivement et dans les domaines où quelques bâtiments sont encore nécessaires. Il ne faut tout de même pas oublier que, dans les années 1960 et jusqu'en 1972, nous avons construit à raison de 700 000 mètres carrés par an, puis 300 000 mètres carrés. L'Etat a mis à la disposition des enseignements supérieurs et de la recherche, je le répète, 11 500 000 mètres carrés de locaux.

Le principal problème qui se pose actuellement à nous est celui de l'entretien et de la maintenance. Sur ce point, je partage entièrement l'avis de M. Neuwirth. D'ailleurs, l'évolution des crédits de maintenance du patrimoine le prouve.

Ces crédits, qui étaient de 40 millions de francs en 1975, sont passés à 69 millions de francs en 1976, puis à 130 millions de francs en 1977, et ils atteindront, compte tenu du collectif budgétaire, 155 millions de francs en 1978. Mais je rejoins M. Neuwirth pour affirmer qu'il est temps de définir les responsabilités respectives de l'Etat et des établissements en ce qui concerne cette maintenance.

Comme lui, je soulignerai aussi l'importance du renouvellement du matériel. C'est un domaine dans lequel il faudra faire un effort considérable au cours des années à venir.

Mesdames et messieurs les députés, je veux maintenant dresser devant vous le bilan de la rentrée universitaire, qui marque l'effort accompli jusqu'à présent, et en particulier l'année dernière, en faveur des enseignements supérieurs. J'évoquerai ensuite trois problèmes capitaux dont l'analyse se traduit dans la préparation du budget de l'Etat : la démocratisation des enseignements supérieurs, qui a été soulignée par M. Le Pensec ; la politique des personnels, que les trois rapporteurs ont signalée ; l'ouverture sur l'étranger et sur les réalités socio-économiques pour la recherche comme pour les formations universitaires.

Le bilan de la rentrée, dans l'état actuel des inscriptions — elles sont pratiquement closes — fait apparaître, par rapport à l'année dernière, des phénomènes nouveaux :

On constate, d'abord, une stabilisation du flux d'entrée. Il progresse en pourcentage d'une classe d'âge, passant de 19 à 19,2 p. 100, ce qui va dans le sens de la démocratisation, mais les classes d'âge sont maintenant numériquement plus faibles. Ce taux de 19,2 p. 100 est correct. Il est vrai qu'il est inférieur à celui des Etats-Unis, de l'U. R. S. S. et du Canada, mais il reste supérieur à celui qui est enregistré dans les autres pays industrialisés.

Le deuxième phénomène observé est une meilleure répartition géographique du flux d'entrée dans la région parisienne à la suite de la « désectorisation ».

Le flux d'entrée dans les universités baisse globalement de 10 p. 100 — de 20 p. 100 à Dauphine et de 55 p. 100 à Vincennes. En revanche, le flux d'entrée pour l'ensemble des universités de la périphérie croît de 14 p. 100 — de 13 p. 100 à Paris-Sud et de 35 p. 100 à Villotaneuse qui recueille, c'est vrai, les étrangers que Vincennes a refusés parce qu'ils n'avaient pas respecté les règles de préinscription.

Le troisième phénomène constaté est une meilleure répartition géographique du flux d'entrée entre la région parisienne et la province par suite de l'application de la réforme du deuxième

cycle. On en avait dit du mal et il faudrait aujourd'hui en dire beaucoup de bien. Les jeunes universités de province se sont délibérément orientées vers des formations à finalité professionnelle, de bon niveau scientifique, branchées sur des innovations techniques et débouchant sur des carrières. Par suite de l'application de cette réforme, le flux d'entrée des étudiants a crû de 25 p. 100 au Mans, de 15 p. 100 à Pau et à Valenciennes, de 10 p. 100 à Limoges, pour ne citer que quelques exemples.

Un quatrième phénomène s'est produit à cette rentrée : une meilleure ventilation du flux entre les disciplines. Elle résulte d'une meilleure information sur les débouchés, les formations et sur la difficulté des études, c'est-à-dire sur le taux d'échec.

Elle résulte surtout de l'application de la réforme du deuxième cycle. Le flux d'entrée diminué de 6 p. 100 en lettres, de 7,5 p. 100 en médecine. En revanche, il augmente de 9 p. 100 en sciences, de 4,5 p. 100 en sciences économiques, de 2 p. 100 en droit, de 3 p. 100 dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, enfin de 10 p. 100 dans les instituts universitaires de technologie alors que certains prétendaient que j'allais vider ces établissements.

Le cinquième phénomène, prévisible, est la stagnation ou la très faible augmentation des effectifs globaux, en dépit du taux élevé des échecs dans le premier cycle. On comptera environ 830 000 inscrits pour 160 000 entrants, avec un taux d'échec de 60 p. 100 en premier cycle. En moyenne annuelle, depuis quelques années, le nombre des entrants est toujours supérieur d'environ 10 000 à celui des sortants. Quelque 160 000 étudiants entrent à l'université alors qu'il en sort 150 000. Sur ces 150 000 sortants, 80 000 seulement sont diplômés. Pour l'essentiel, 14 750 obtiennent le diplôme universitaire de technologie ; 10 000 le diplôme d'ingénieur ; 10 000 une maîtrise de lettres ; 8 000 une maîtrise de droit ; 4 000 une maîtrise de sciences économiques ; 6 000 une maîtrise de sciences et 9 500 un doctorat en médecine.

L'augmentation des effectifs globaux des étudiants depuis quelques années et leur stagnation, ou leur évolution très faible, cette année, résultent donc de la faiblesse du flux de sortie et non pas de l'augmentation du flux d'entrée.

Ce stockage s'explique par deux faits : d'abord, un nombre élevé de dérogations autorisant le prolongement du stationnement en premier cycle au-delà des limites permises, et ce pour aboutir finalement, le plus souvent, à un échec ; ensuite, un nombre élevé d'inscriptions, dans les deuxième et troisième cycles, de personnes déjà titulaires d'un emploi de cadre supérieur ou moyen et qui veulent perfectionner leurs connaissances sans faire la course de vitesse au diplôme. Le tiers, et peut-être même les deux cinquièmes, des inscriptions concernent un nombre croissant d'amateurs — et je ne donne pas un sens péjoratif à ce terme — de tous âges, dont la présence et le poids pédagogique sont souvent légers, mais toujours durables.

Je dirai maintenant quelques mots de la démocratisation.

Bien que des progrès notables et continus soient enregistrés depuis 1960, nous estimons que le pourcentage des jeunes gens d'origine modeste reste, dans les enseignements supérieurs, inférieur à l'importance relative de leurs familles dans la nation. Mais l'expérience nous a prouvé que, dans ce domaine, les progrès ne résultent guère de mesures catégorielles prises en faveur des étudiants. Le nombre d'étudiants correspond toujours à peu près à celui des bacheliers. La démocratisation des enseignements supérieurs est donc liée à la démocratisation du baccalauréat.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

Mme Alice Seunier-Séité, secrétaire d'Etat. Par conséquent, ce ne sont pas les bourses qui peuvent changer quelque chose.

Comme l'a souligné M. le rapporteur Le Pensec, la démocratisation dépend d'un contexte général de mesures éducatives, culturelles, sociales globales que le Gouvernement applique progressivement.

Il s'agit, en milieu rural, de la mise en place de classes de niveau qui, depuis 1974, remplacent peu à peu les classes uniques, et de la préscolarisation, afin de supprimer le handicap scolaire difficilement rattrapable des petits ruraux.

Dans le second degré, mentionnons le collège unique ; jusqu'à présent, l'accès aux enseignements supérieurs ne concernait guère que les élèves des lycées et des collèges « historiques », préformateurs de polytechniciens, d'énarques et de professeurs agrégés, alors que les malheureux élèves des C.E.G. devenaient employés des postes.

Notons aussi que l'accès des bacheliers techniciens et, sous certaines conditions, des non-bacheliers dans l'enseignement supérieur progresse.

Souignons enfin, au plan national, la politique culturelle du Gouvernement et des collectivités locales — que je tiens ici à féliciter — ainsi que la très importante politique gouvernementale en faveur des familles que Mme Simone Veil a exposée.

Bien entendu, la démocratisation suppose une cinquième condition. Elle sera réalisée avec l'établissement de la carte nationale et régionale. Je sais que la commission des affaires culturelles doit créer un groupe de travail qui sera chargé de définir la fonction des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les grandes lignes de cette carte.

**M. Henry Berger**, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce groupe de travail est prêt !

**Mme Alice Saunier-Seïté**, secrétaire d'Etat. L'aide aux étudiants — vous le constatez, mesdames et messieurs les députés — n'intervient qu'après le franchissement de handicaps familiaux, géographiques, scolaires et culturels. Elle n'intervient qu'après, c'est-à-dire souvent trop tard, car, je le répète, la démocratisation de l'enseignement supérieur passe par celle du baccalauréat.

C'est pourquoi la politique scolaire du Gouvernement et sa politique à l'égard des familles me semblent prioritaires par rapport aux mesures catégorielles ponctuelles. Elles me paraissent également plus justes, mais — et, sur ce point, je suis tout à fait d'accord avec M. Le Pensec — la situation particulière des étudiants justifie le budget social que je vous propose, dont le montant, 130 milliards de centimes pour 1978, est considérable.

En 1977, l'augmentation des bourses au 1<sup>er</sup> octobre s'est accompagnée des mesures souhaitées par le Parlement ; MM. les rapporteurs ont bien voulu le souligner. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet.

Ces mesures correspondent à un relèvement de 20 p. 100 du plafond des ressources familiales prises en considération. En outre, pour répondre au vœu exprimé l'année dernière par la commission des finances, nous avons dégagé sur le budget 1977 un crédit de 10 millions de francs pour les prêts d'honneur, crédit qui permettra de satisfaire 2 500 dossiers, c'est-à-dire cinq fois plus qu'en 1976-1977.

En 1978, nous prévoyons le relèvement des bourses. D'autre part, un crédit de 45,5 millions de francs permettra, dans les restaurants et les cités universitaires, une augmentation de la part de l'Etat pour tenir compte de l'accroissement des rémunérations du personnel et du prix des denrées.

Enfin, nous avons tenu à résoudre les problèmes difficiles et spécifiques des étudiants handicapés. Le projet de budget pour 1978 prévoit, pour la première fois, deux millions de francs destinés au financement de leurs frais de transport. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Par ailleurs, je souhaite financer en 1978 l'aménagement d'une nouvelle résidence universitaire pour l'accueil des étudiants handicapés.

**M. Joël Le Theule**. Très bien !

**Mme Alice Saunier-Seïté**, secrétaire d'Etat. La première, située à Nancy, vous donne entière satisfaction, mais elle est très insuffisante, car important est le nombre des étudiants handicapés, qu'ils aient été atteints de la poliomyélite ou victimes d'accidents, de la route notamment. Les étudiants intéressés souhaiteraient donc un nouvel emplacement, dans l'Ouest ou le Sud-Est. Nous étudions le problème avec les municipalités.

Je souligne que le budget social en faveur des étudiants des enseignements supérieurs ne doit pas être considéré en tenant compte des 830 000 inscrits. Il y a en effet parmi eux un grand nombre de personnes, cadres moyens et supérieurs notamment, qui disposent de ressources très suffisantes.

Ce budget concerne donc environ cinq cent mille étudiants en formation initiale. Le nombre des bourses doit se rapporter à cet effectif, qui a baissé par rapport aux années précédentes.

Le troisième point que j'évoquerai est la politique des personnels. Les rapporteurs ont insisté sur cet aspect du problème et m'ont demandé de répondre à leurs questions et à leurs vœux.

L'excellence des enseignements supérieurs et de la recherche universitaire se fonde sur la matière grise, donc sur une politique des personnels.

Vous avez bien voulu, mesdames et messieurs les députés, m'aider à amorcer cette politique en 1977. Je vous propose, cette année, des mesures plus importantes encore sur lesquelles M. Bernard Marie a insisté mais en me demandant pourquoi on créait si peu d'emplois d'enseignant, contrairement à ce que l'on fait pour des postes de chercheur.

Jusqu'ici, les créations d'emplois d'enseignant suivaient l'évolution des effectifs d'étudiants alors que les emplois de chercheur étaient créés en fonction des exigences de la recherche.

C'est ainsi qu'ont été créés 317 emplois de chercheurs dont 301 au C.N.R.S. — 230 pour de nouveaux recrutements et 71 pour intégrer des chercheurs rémunérés auparavant sur les crédits des laboratoires — et seize emplois de chercheurs à la mission de la recherche, pour des intégrations de même type.

Ont également été créés 563 emplois de personnels techniques et administratifs dont 264 ingénieurs, techniciens et administratifs au C.N.R.S. — 104 pour des recrutements nouveaux et 160 pour des intégrations — et 299 emplois pour les personnels administratifs, techniques ouvriers et de service des laboratoires des universités et des écoles d'ingénieurs.

Cependant, je tiens à vous rassurer tout de suite, monsieur Bernard Marie : nous étudions actuellement avec M. le directeur général du centre national de la recherche scientifique des mesures qui assureront une très grande mobilité entre les emplois de chercheur et les fonctions d'enseignant. Celles-ci pourraient être appliquées dès septembre 1978.

Dans cette optique, nous offrirons des postes d'accueil en plus grand nombre au C.N.R.S. et dans d'autres organismes, tels l'I.N.S.E.R.M., et un décret permettra aux chercheurs d'être enseignants associés à part entière, et donc d'assurer l'enseignement du troisième cycle dont le caractère est très spécifique.

**M. Lucien Neuwirth**, rapporteur spécial. Très bien !

**M. Bernard Marie**, rapporteur spécial. Nous vous remercions, madame le secrétaire d'Etat.

**Mme Alice Saunier-Seïté**, secrétaire d'Etat. En 1978, nous développerons la politique de création d'emplois pour l'intégration des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service rémunérés précédemment sur les crédits de fonctionnement des établissements. Au total, 1 838 emplois seront créés. Je rappelle que 1 458 intégrations ont eu lieu sur le budget de 1977. Il n'en restera que 1 500 à 1 800 à réaliser en 1979.

M. le rapporteur spécial a relevé que 45 p. 100 de ces personnels seraient intégrés en 1978. Il n'en restera pas 55 p. 100 à intégrer car beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la retraite ou sont de nationalité étrangère. Le problème sera donc résolu en trois ans, comme je vous l'avais promis.

**M. Lucien Neuwirth**, rapporteur spécial, et **M. Joël Le Theule**. Très bien !

**Mme Alice Saunier-Seïté**, secrétaire d'Etat. Pour les universités le contingent d'intégration de 1978 sera supérieur de plus du double à celui de l'année dernière — 1 229 au lieu de 600 — ce qui représente un allègement considérable de leurs charges de fonctionnement incompressibles.

M. le rapporteur spécial m'a aussi interrogé sur les promotions et la répartition des personnels.

Les créations massives d'emplois d'assistant et de maître-assistant des années 1960 avait déséquilibré la pyramide des emplois. A la base, 14 600 assistants et 14 500 maîtres-assistants, après les transformations que vous m'avez permis de réaliser en 1977. Au niveau magistral, 5 500 maîtres de conférence et 4 800 professeurs titulaires.

Le budget pour 1978 représente une innovation par rapport à celui de 1977 : non seulement nous transformons des emplois d'assistants en emplois de maîtres-assistants, mais nous transformons 250 emplois de maîtres-assistants en emplois de maîtres de conférence, donc en emplois accédant au groupe hors-échelle « A ». Cette mesure est très importante.

D'autre part, pour aider et favoriser les jeunes universités, où le nombre de professeurs titulaires est faible, nous préparons un texte qui élèvera le contingent de professeurs sans chaire. Ce nombre sera dorénavant proportionnel non plus au nombre de professeurs titulaires, mais à celui des maîtres de conférences. On améliorera aussi la promotion dans les jeunes universités qui sont défavorisées et où le travail est parfois plus ingrat, faute de professeurs en nombre suffisant.

En matière de répartition — problème capital, comme l'a souligné la commission des finances — les emplois créés massivement dans les années 1960 ont été répartis à l'époque, selon des critères géographiques, scientifiques et pédagogiques qui, en quelques années, se sont profondément modifiés.

De nouveaux centres universitaires sont nés ou se sont développés parfois aux dépens d'universités anciennes. Les étudiants s'orientent préférentiellement vers des formations dont les pronostics les plus sérieux n'avaient pas prévu le succès et délaissent des disciplines qui semblaient pleines d'avenir.

Nous avons donc instauré — cela répond au vœu de la commission des finances — en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, une politique nouvelle de redéploiement de certains emplois à l'occasion de la publication des emplois vacants : autrement dit, la carrière des personnels n'est pas mise en cause.

Dans le même souci, nous avons, l'an dernier, rééquilibré les dotations d'heures complémentaires pour assurer partout, dans les mêmes conditions la préparation aux diplômes nationaux — et je réponds là encore à un autre vœu de la commission des finances — pour susciter une intervention plus importante des professionnels dans les instituts universitaires de technologie.

Cet effort d'organisation a permis de faire passer la participation des professionnels aux activités des instituts universitaires de technologie, de 10 à 18 p. 100 en un an seulement. Il a permis aussi de majorer le taux des heures supplémentaires de 20 p. 100. Je reconnais cependant, avec M. Bernard Marie, que cet effort est encore insuffisant pour rattraper le retard pris en la matière. Le vœu de la commission des finances tendant à indexer sur les rémunérations de la fonction publique le taux des heures complémentaires, comme cela se passe dans le second degré, sera examiné. J'espère pouvoir vous donner satisfaction sur ce point.

Le nombre des heures complémentaires croîtra en 1978, pour tenir compte de la mise en place de nouvelles formations de deuxième cycle et de la progression de l'intervention des professionnels dans les I. U. T., lesquels sont rémunérés sur heures complémentaires.

En ce qui concerne la gestion des établissements, la commission des finances m'a demandé des précisions que je suis heureuse de pouvoir lui donner.

En novembre 1976, nous avons publié la nomenclature comptable relative à la gestion des établissements à caractère scientifique ou culturel. En mars 1977 sont parus les textes relatifs à la gestion des crédits pouvant rémunérer des vacations ou des agents temporaires. En ce moment, nous achevons la rédaction de l'instruction comptable qui sera publiée en 1978.

La vitalité des enseignements supérieurs exige la mobilité géographique, administrative, scientifique des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Pour introduire cette fluidité dans un système déjà fonctionnarisé, des mesures sont en préparation et seront publiées prochainement. Elles permettront notamment d'organiser des missions de six mois à un an, alors que, à l'heure actuelle, la durée des missions est au maximum de six mois ou au minimum de quatre ans.

J'en viens maintenant à la politique d'ouverture.

Les grands établissements, le centre national de la recherche scientifique, les écoles d'ingénieurs, les universités ont, depuis un an, prodigieusement accentué leur ouverture sur les autres organismes publics et privés, français et étrangers, pour une meilleure irrigation de la recherche et des enseignements supérieurs et un meilleur rayonnement national et international de la France.

Nos universités ont conclu plus de 500 accords avec des établissements étrangers, dont la moitié concerne les sciences et la technologie. 40 p. 100 de ces accords intéressent les pays francophones et 35 p. 100 les pays européens. Les autres accords — et c'est là une orientation nouvelle — concernent l'Iran, l'Indonésie, le Venezuela, le Brésil, le Mexique, pour ne citer que les pays qui sont en contact le plus étroit avec nous.

Le centre national de la recherche scientifique, de son côté, a passé près de cinquante conventions avec les grands organismes de recherche étrangers, dont les trois quarts concernent les relations avec les nations les plus avancées scientifiquement.

Enfin, le centre national de la recherche scientifique participe de plus en plus étroitement aux grands projets internationaux tels « le grand télescope » à Hawaï, la « pile à hauts flux » à Grenoble, le programme d'études des aurores boréales, l'étude archéologique du bassin méditerranéen. Il consacre à ces grands projets les deux tiers de son budget des relations internationales et y affecte des chercheurs toujours plus nombreux.

Je tiens à souligner aussi le rôle essentiel joué dans la politique internationale par l'Institut de France, la Bibliothèque nationale, le Collège de France, le Museum d'histoire naturelle, l'École pratique des hautes études, l'École des chartes et, bien entendu, par nos cinq écoles à l'étranger. J'ai engagé pour tous ces établissements un effort spécial d'agrandissement de leurs locaux, de modernisation de leurs équipements, et de réforme de leurs statuts.

Mais les établissements d'enseignement ont aussi accentué leur ouverture sur les milieux socio-économiques pour créer ou développer de nouvelles formations technologiques.

Durant l'année 1976-1977, nous avons actualisé les programmes des dix-sept départements d'I.U.T. Ce travail considérable a été effectué avec le concours des commissions pédagogiques nationales. Les nouveaux programmes sont appliqués dès cette rentrée. La répartition des crédits, en particulier de ceux relatifs aux heures complémentaires, s'est faite selon ces programmes et en fonction de la participation des professionnels aux activités pédagogiques.

Les formations d'ingénieurs s'adaptent mieux à l'évolution scientifique, économique et sociale. Le Gouvernement a souhaité que ces écoles, y compris les plus prestigieuses, s'ouvrent aux bacheliers techniques.

J'ai développé largement la formation des ingénieurs par la recherche. Alors que nos écoles d'ingénieurs sont parmi les premières du monde, le pourcentage de nos ingénieurs formés par la recherche était dix fois inférieur à celui de l'Allemagne ou du Japon.

Nous avons aussi complété les programmes en tenant compte des nouvelles sciences de l'ingénieur. Nous menons une étude sur le problème des écoles de chimie afin de trouver des solutions aux difficultés que rencontrent ces formations.

Enfin, nous allons redéfinir et élargir les missions spécifiques du Conservatoire national des arts et métiers. Le nouveau directeur de cet établissement nous aide à mener à bien cette tâche.

La réforme du second cycle universitaire est appliquée très largement et avec succès. Les universités nous ont transmis, dans le courant de l'année 1977, 253 demandes d'habilitation de licences et de maîtrises technologiques.

Après examen, les groupes d'études techniques formés d'universitaires et de représentants des milieux socio-économiques en ont retenu cent trente, dont environ un tiers du secteur secondaire et deux tiers du secteur tertiaire, liées à l'informatique, à la gestion, au droit, aux langues appliquées, etc.

L'effort de diversification des formations accompli par les universités est considérable puisqu'il se traduit par la création de maîtrises de langues appliquées, de biologie appliquée aux industries agro-alimentaires — formations qui n'existaient pratiquement pas en France jusqu'ici — de télécommunications, de formations financières et comptables...

Au total, en additionnant ces nouvelles formations aux maîtrises de sciences et techniques et aux formations d'ingénieurs qui existaient déjà, les universités françaises dispensent depuis la rentrée deux cent cinquante formations technologiques ; la diversification de notre système universitaire est donc telle qu'il commence à s'adapter sérieusement à l'évolution scientifique, technique, économique et sociale de notre environnement.

Les établissements qui relèvent de mon département ministériel, qu'ils soient de recherche ou d'enseignement et de recherche, sont bien décidés à poursuivre avec intelligence et détermination trois objectifs majeurs pour le destin de la France et de Français : le progrès technique et social par la recherche scientifique de haut niveau, la promotion de la jeunesse et des adultes par des formations de haut niveau scientifique et d'une grande diversité d'objectifs culturels et économiques, l'ouverture sur les réalités économiques et sur le monde.

Il est vrai, monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, que le projet de budget que je vous demande de voter ne fait pas apparaître, par rapport à l'année dernière, une croissance comparable à celle des années précédentes. Mais, nous les universitaires, nous les chercheurs, nous savons comprendre la nécessité de la solidarité nationale dans une période où notre pays, comme beaucoup d'autres dans le monde, traverse une crise économique dont nous devons d'abord sortir. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Gaussin.

**M. Pierre-Roger Gaussin.** Mesdames, messieurs, les considérations que je formulerai sur le budget du secrétariat d'Etat aux universités seront assez brèves, car les rapporteurs, auxquels Mme le secrétaire d'Etat vient de répondre, ont procédé, de leur côté, à une longue et excellente analyse.

Le budget des universités se montera en 1978 à 12 milliards de francs, au lieu de 11 milliards en 1977 ; sa progression est donc nettement inférieure à celle du budget général. Ce n'est donc pas un budget prioritaire. L'opinion n'en sera guère choquée car elle porte assez peu d'intérêt à ce secteur. Votre rôle, inadame le secrétaire d'Etat n'en était que plus délicat, puisque le budget qui vous était attribué exigeait des choix, sans que vous abandonniez la continuité nécessaire à toute politique.

Vous avez donc retenu la recherche, les personnels, l'aide aux étudiants et vous avez ajouté à ces secteurs la maintenance. Tout cela est louable, bien que les moyens dont vous disposiez ne soient pas à la hauteur de vos intentions.



La recherche nécessite la mise en œuvre d'une politique de longue haleine dont, par définition, on ne verra jamais la fin. Vous avez mis en place au secrétariat d'Etat la mission pour la recherche scientifique, chargée, en concertation avec les établissements, de répartir d'une manière sélective les crédits de fonctionnement et les crédits en matériel. Pourtant, en dépit de l'importance des crédits affectés à la recherche, soit aux universités proprement dites, soit au C.N.R.S., et en dépit des nombreuses créations d'emplois, on enregistre une légère diminution des crédits par rapport à 1977.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que dans notre pays, vous le souligniez récemment, 80 p. 100 de la recherche fondamentale est assurée dans le cadre universitaire, avec les crédits d'Etat. Autrement dit, si ces crédits stagnent, il en ira de même de la recherche. Nous ne pouvons donc que vous demander instamment de prendre des décisions plus favorables.

S'agissant des personnels, l'effort engagé continue, mais il a un peu tendance à s'essouffler dans le domaine des créations d'emplois.

Je veux surtout souligner le caractère positif, tant de la poursuite de la politique de stabilisation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des services, rémunérés jusqu'à présent sur les budgets des établissements, que de la continuation de la politique de transformation d'emplois d'enseignants. L'effort se poursuit par la transformation de 450 emplois d'assistants en emplois de maîtres-assistants, mais surtout s'amplifie par la transformation de 250 emplois d'assistants en emplois de maîtres de conférences.

L'enseignant que je suis dit : bravo, car le blocage de l'avancement risquait de devenir une catastrophe. Je voulais émettre le vœu que l'effort soit poursuivi encore au cran supérieur par la transformation d'emplois de maître de conférences en postes de professeur ; vous venez, madame le secrétaire d'Etat, de me répondre à l'avance.

L'aide sociale aux étudiants se concrétise, dès cette rentrée, par la majoration de 315 francs du taux moyen des bourses et l'aménagement du plafond des ressources familiales.

Par ailleurs, un crédit de 2 millions de francs est prévu pour les frais de transport des étudiants handicapés. Cette disposition se situe dans le droit fil de la loi d'orientation sur les handicapés.

Bien que ces mesures nouvelles aient eu un volume moindre en 1978 qu'en 1977, elles permettront de poursuivre la démocratisation des enseignements supérieurs, pour laquelle de considérables progrès ont été réalisés. Je rappellerai simplement que l'Université accueille actuellement neuf fois plus d'enfants d'ouvriers qu'en 1960. Progrès donc, mais qui ne sont pas suffisants et qui montrent que du chemin reste à faire, puisque la proportion de ces enfants d'ouvriers à l'Université est très inférieure à la place qu'occupe cette catégorie sociale dans la nation.

Vous avez indiqué, madame le secrétaire d'Etat que « la démocratisation de l'enseignement supérieur est lente mais réelle ». Je serais tenté de dire que, si elle est réelle, elle reste un peu lente. Mais vous avez indiqué très justement que cela ne tenait pas uniquement à des mesures financières, mais également à des mesures plus sociales et peut-être même à un changement d'état d'esprit.

J'en viens aux mesures en faveur de l'entretien du patrimoine.

L'ancien président d'université que je suis, confronté en son temps soit à la légèreté des constructions nouvelles, soit à la vétusté des installations anciennes, ne peut qu'approuver l'effort accompli en ce domaine, effort nettement renforcé, puisque les crédits passent de 138 à 155 millions de francs. Cela permettra de « sauver » certains centres. Le mot n'est pas trop fort quand on connaît l'état de certains d'entre eux, et je ne parle pas là des dégradations dont ils ont pu souffrir à certains moments. Il n'y a pas très longtemps, je suis allé en visite à Censier et j'ai été frappé par le mauvais état de ce centre.

Dans le même sens, est poursuivi et amplifié l'effort pour le renouvellement du matériel. Cet effort a été commencé en 1976, et, l'an prochain, ce sont 52 millions de francs qui seront consacrés au renouvellement du matériel, contre 40 millions en 1977.

Cela compensera peut-être l'insuffisance des crédits pour les constructions universitaires. Vous avez tout à l'heure souligné, madame le secrétaire d'Etat, l'effort considérable accompli pendant un grand nombre d'années en ce domaine, mais vous avez également reconnu qu'il reste encore des constructions à réaliser, notamment pour la médecine.

Mon collègue Neuwirth a, tout à l'heure, évoqué un problème posé à Saint-Etienne. Mais on pourrait aussi parler longuement de l'U.E.R. de médecine de cette ville.

Je n'insisterai pas sur les chiffres. On avait parlé de remise en ordre à propos du projet de budget pour 1977. Pour 1978, je dirai qu'il s'agit d'un budget de transition pour une université en mutation, budget que le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux approuvera, madame le secrétaire d'Etat.

Une université en mutation ? Ce sera le thème essentiel de mon propos.

L'année 1978 marquera le dixième anniversaire du vote de la loi d'orientation. Cette loi avait semblé si nécessaire en 1968 que son vote avait été l'occasion d'une rare unanimité, mais, depuis, elle a fait couler beaucoup d'encre. Ainsi, on a pu écrire, entre autres, et encore tout récemment, qu'elle fut un « holocauste par lequel l'université fut sacrifiée sur l'autel d'une révolution manquée ». Formule bien frappée, incontestablement, mais qui n'est pas plus vraie que la plupart des formules.

Nous devons profiter de la pause, de ce calme qui règne dans l'Université depuis un an et demi, calme qui explique d'ailleurs que l'opinion ne s'y intéresse guère.

L'Université, actuellement, c'est un peu la grande muette au travail. Un important travail s'y est toujours accompli. Il continue à y être mené à bien et il s'y poursuivra, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche. Mais, en même temps, des problèmes y existent — où n'y en a-t-il pas ? — et, dans certains cas, se perpétuent.

Cela est d'autant plus vrai que l'Université n'est pas homogène. Il n'y a pas « une » Université, et cela était déjà vrai avant 1968. L'Université était alors une abstraction juridique, la réalité appartenant aux facultés. Mais, maintenant, les universités existent. Je rappellerai, pour illustrer leur diversité, qu'il en existe soixante-quatre, auxquelles s'ajoutent six centres universitaires, sans oublier les trois instituts polytechniques. Une dizaine compte plus de 20 000 étudiants, dont une, à Paris, plus de 35 000, mais une quinzaine accueille moins de 5 000 étudiants et une moins d'un millier.

Si le plus grand nombre d'universités sont pluridisciplinaires, ce qui ne veut pas dire interdisciplinaires, quelques-unes n'enseignent qu'une discipline, ce qui ne va pas tout à fait dans le sens prévu par la loi d'orientation.

Si donc l'Université n'existe pas, les universitaires, eux, existent. Mais quelle variété parmi eux : dénominations diverses, dans lesquelles ni le public, ni les étudiants — je n'ose pas dire ni vous-même, madame le secrétaire d'Etat — ne se retrouvent ; formations et qualifications différentes, et je ne parle pas des diversités d'opinion !

A ce propos, comment ne pas rappeler que l'Université fut longtemps absolument libérale et que la majorité de ses membres le demeurent, même s'ils sont souvent silencieux. Il faut se garder de porter, au vu de certaines attitudes ponctuelles, des jugements sommaires et simplifiés, donc simplistes.

Voilà autant de facteurs qui accroissent le caractère hétérogène des universités. Ce caractère, combiné avec la pesanteur des traditions intellectuelles — n'oublions pas que l'Université est une très vieille dame dont les origines remontent au XII<sup>e</sup> siècle — et avec le poids des habitudes sociales, permet de comprendre pourquoi la capacité d'innovation de l'Université n'est pas toujours aussi grande qu'on l'avait espéré en votant la loi d'orientation et qu'on pourrait le souhaiter.

Mais il est vrai, et vous venez de nous en administrer la preuve il y a un instant, madame le secrétaire d'Etat, qu'il y a en tout de même de nombreux et d'importants changements, et je pense notamment à l'ouverture sur l'extérieur et sur les réalités socio-économiques.

Cependant, un nouvel esprit scientifique n'est peut-être pas encore suffisamment apparent, et le carcan des anciennes disciplines n'a sans doute pas été brisé aussi nettement qu'il l'aurait fallu. Mais il ne s'agit pas là d'un reproche à l'adresse du secrétariat d'Etat aux universités.

Je citerai un exemple qui apportera de l'eau à votre moulin, madame le secrétaire d'Etat. Il n'y a pas très longtemps, j'ai été amené à connaître du problème de la microbiologie. Cette science a longtemps relevé en France des facultés de médecine et de pharmacie ainsi que de l'Institut Pasteur. Elle n'est entrée assez timidement dans les facultés de sciences qu'il y a une vingtaine d'années, et, en dehors de la formation de biologie appliquée des I.U.T., les certificats de microbiologie générale et appliquée restent rares. Au demeurant, les enseignants chercheurs dans cette discipline sont peu nombreux, disséminés, et ils étaient, jusqu'à présent, rattachés à des disciplines diverses. Ce n'est qu'il y a peu de temps qu'on a créé pour eux une sous-section au comité consultatif.

Or cette situation est dommageable pour notre pays, car les applications de la microbiologie sont multiples à tous les niveaux, y compris pour la recherche des fameuses énergies

nouvelles. On m'a signalé que la mise en fermentation des déchets de Rungis permettrait, par la production de méthane, de couvrir une part importante des besoins énergétiques de ce marché d'intérêt national. Je ne suis pas compétent en la matière, mais je vous signale le fait, madame le secrétaire d'Etat.

En tout état de cause, ce qui est certain, c'est qu'à l'étranger, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, des instituts entiers sont consacrés à la seule microbiologie des sols, dans un souci tant sanitaire qu'agronomique ou de recherche fondamentale. Nous retrouvons finalement là le problème des débouchés, et il serait certainement utile d'engager une étude sur les recherches et les filières en microbiologie.

J'ajoute que si l'on n'a pas assisté à la naissance d'un nouvel esprit scientifique, on n'a pas davantage enregistré des bouleversements sociaux. L'Université, contrairement à ce que certains avaient pensé en 1968, n'est pas devenue la matrice d'une société nouvelle. Ce ne fut d'ailleurs jamais son rôle historique, ainsi que l'avait très bien montré Jean Guéhenno, qui disait : « Ce n'est pas à l'Université que se fait la révolution. »

L'Université apparaît plutôt comme un microcosme. La société intervient davantage dans l'Université que l'Université n'agit sur elle. En effet la société doit, d'une part, y garantir les libertés fondamentales — libertés d'agir, de penser, de chercher et de s'exprimer — sans lesquelles il n'y aurait plus de vie universitaire possible, et, d'autre part, procéder au classement des choix. En effet, si la demande de culture est illimitée, la société est bien obligée de hiérarchiser les urgences, surtout en période de crise économique. L'Université en subit le contre-coup, et peut-être encaisse-t-elle mal parce qu'elle a encore tendance à se placer sur un plan trop éthéré. Mais qui veut faire l'ange fait la bête !

Certains universitaires ont tendance à ne pas voir que l'Université est un service public, avec toutes les exigences que cela comporte : égalité de tous devant ledit service, et surtout neutralité, continuité, adaptation aux besoins des usagers et de la nation.

Mais que devient la notion d'autonomie, dont on peut discuter à l'infini, puisque les universités n'ont pas la maîtrise de leurs ressources ? En tout cas, les universités autonomes ne doivent pas tendre à former des sortes d'entités fermées, car elles risqueraient alors de devenir non pas autant de petites républiques platoniciennes, mais autant de petits « despotats ».

Une tutelle est nécessaire, et elle a toujours existé dans le monde universitaire. Elle s'appelait jadis l'Eglise ; aujourd'hui c'est l'Etat, le parti, la puissance économique. La tutelle de la puissance publique, de l'Etat démocratiquement géré paraît être celle qui s'inscrit le mieux dans notre tradition. Mais cette tutelle doit être précisée, limitée, ce qui la rendra d'autant plus efficace, coordonnée, avec une décentralisation qui ne soit pas seulement géographique, bien sûr, mais également scientifique. C'est en ce sens qu'est souhaitable la mise en place des C. R. E. S. E. R. — conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche — prévus par la loi d'orientation, avec une composition qui devrait sans doute être allégée par rapport à celle que l'on avait initialement définie, et qui assureraient le contact entre les représentants qualifiés des universités, peut-être également des grandes écoles dépendant du secrétariat d'Etat aux universités, et les représentants des forces vives régionales, tant économiques que culturelles et politiques. Ces conseils auraient leur rôle à jouer dans l'étude de la carte universitaire — pour éviter la naissance d'implantations universitaires « sauvages » — dans la recherche de l'adéquation entre formation et emploi, dans le dégagement des spécificités régionales, pour la délivrance des habilitations en particulier, et dans la mise en place, enfin, d'une recherche régionalisée. Un certain nombre de régions se sont d'ailleurs engagées dans cette voie.

Nous en arrivons ainsi au problème de l'emploi, crucial en ce qui concerne la jeunesse, qu'elle soit étudiante ou non. Car si la mission fondamentale et permanente de l'Université reste bien de dispenser la culture, cette dernière n'est nullement exclusive de toute formation professionnelle. Ce ne fut d'ailleurs jamais le cas. Au lointain Moyen Age, les diplômés des universités « monnayaient » leurs « peaux d'âne » dans les carrières ecclésiastiques — la plupart des bénéficiaires étaient des gradués — ou civiles — les chevaliers ès-lois chers aux Capétiens étaient leurs meilleurs auxiliaires.

Actuellement, la formation professionnelle est effective dans quelques secteurs : médecine, pharmacie, certaines formations juridiques — préparation aux professions d'avocats et d'actuels — et personne ne se voile la face ! Il est vrai que, dans ces secteurs, la formation s'accompagne d'un *numerus clausus*. La situation est tout à fait différente dans les disciplines

orientées à l'origine vers l'enseignement comme les lettres et les sciences. Mais on sent bien que ce qui était acceptable pour les quelques dizaines de milliers d'étudiants d'il y a quelques années ne vaut plus pour plusieurs centaines de mille.

Il faudra bien, mais sans hâte ni improvisation, réfléchir à ce problème. Faut-il diversifier les filières, redéfinir la formation générale, compter davantage sur la formation permanente ? Ce n'est pas dans un débat budgétaire qu'il convient d'étudier ces problèmes.

Mais on débouche alors inévitablement sur le problème de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'orientation, et — le mot doit bien être lâché — de la sélection. Sans tomber dans le pédantisme, je veux rappeler l'étymologie de ce mot, qui nous vient du latin par l'intermédiaire de l'anglais. En fait, par « sélection », il faut simplement entendre : choix, triage, distinction. Il convient de le débarrasser du sens darwinien avec lequel il est revenu dans la langue française, et qui lui a, en quelque sorte, donné une coloration péjorative puisqu'il évoque maintenant une élimination plus ou moins brutale.

C'est justement cette sélection brutale qu'il faut éviter, celle qui fait que 50 p. 100 des étudiants ne passent pas le cap du premier cycle. Dans ce domaine, n'a-t-on pas, en général, oublié la consigne de la loi d'orientation selon laquelle les universités doivent « à l'égard des étudiants, s'efforcer » — admirons la prudence du législateur de 1968 — « d'assurer les moyens d'une orientation » ? On ne peut pas prétendre, dix ans après, que l'on ait beaucoup avancé en ce domaine.

Tout le monde est d'accord pour parler de mauvaise orientation, de perte de substance, de déperdition, mais on ne va guère plus loin. Cette déperdition est certainement liée à l'inadaptation des filières et des possibilités d'emploi. Mais comment trouver la juste voie entre la planification autoritaire des débouchés, donc des entrées à l'Université, comme cela se pratiquait aussi bien en U.R.S.S. qu'aux Etats-Unis, ces « super-garçons de la sélection », selon le titre récent d'un grand journal, et l'absence totale d'orientation organisée qui constitue bien la plus implacable et injuste des sélections, celle qui se retourne contre les étudiants issus de milieux modestes ?

M. Pierre Buron. Très bien !

M. Pierre-Roger Gaussin. Comment régler ce problème ?

Certains ont pensé, madame le secrétaire d'Etat, à la création d'établissements intermédiaires réunissant les terminales des lycées et la première année des universités, c'est-à-dire l'ancienne propédeutique. Je ne sais pas si cette solution est la bonne, mais je vous la soumets. Ce problème est important et il est évident qu'il faudra y réfléchir.

On pourrait aussi envisager les regroupements nécessaires, en moyens et en hommes, au niveau de la recherche.

Il est bien évident qu'on ne peut pas tout faire partout et qu'il faut procéder méthodiquement. D'ailleurs, après une période d'intense activité dans les différentes régions universitaires, la façon d'agir a changé et l'on s'oriente vers des complémentarités.

Il y a peu d'années, un président d'université a consacré un ouvrage à *L'Université désorientée*. De fait, les problèmes de l'Université n'ont pas tous été résolus par la loi d'orientation, ni par les mesures qui ont été prises depuis. Dix ans ont passé — et n'oubliez pas que, dans notre société, dix ans valent bien un siècle pour nos ancêtres d'avant 1789 — et des faits nouveaux sont apparus, comme la crise et le chômage.

Nous ne vivons plus, comme il y a quelques années, dans une société de consommation, mais plutôt dans une société de récession. Une réactualisation s'impose donc, et il est grand temps de s'y employer.

Je sais à quel point vous êtes sensible à ces problèmes, madame le secrétaire d'Etat, vous qui connaissez parfaitement l'Université. Vous avez en effet, après un stage au C.N.R.S., été enseignante, doyen, directeur d'I.U.T., ce qui prouve votre désir de connaître et de servir, et, enfin, recteur avant d'occuper votre poste actuel. Les députés aussi s'intéressent profondément à ces questions, même s'ils sont peu nombreux aujourd'hui. C'est ainsi que la commission des affaires culturelles vient de créer un groupe d'étude sur la carte universitaire et sur la régionalisation universitaire. Encore ne s'agit-il là que d'une facette d'un problème multiforme qu'il convient d'envisager sereinement dans la concertation.

Peut-on encore prétendre, avec le président d'université auquel je faisais allusion il y a un instant, que deux voies sont ouvertes à l'Université de demain ? Ou bien elle choisira l'enfoncement dans le sous-développement et continuera à vivre au rythme du *xix<sup>e</sup>* siècle, et elle formera des aigris auxquels elle donnera des parchemins inutiles — des assignats universitaires, comme les a appelés le doyen Vedel — et toutes les lois d'orientation n'y

changeront rien. Ou bien elle choisira résolument les voies du xxi<sup>e</sup> siècle et contribuera à dégager cette élite qui, sans perdre le sens de l'humain, disposera de la maîtrise des techniques.

Le problème reste entier en 1977, et il le sera sans doute encore au début de 1978. Mais nous espérons, nous voulons croire que les universitaires choisiront la seconde voie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.*)

(*Mme Fritsch remplace M. Edgar Faure au fauteuil de la présidence.*)

**PRESIDENCE DE Mme FRITSCH,**  
vice-président.

**Mme le président.** Mes chers collègues, afin de pouvoir achever l'étude de ce projet de budget ce matin, je vous demande de bien vouloir respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Madame le président, je vais m'efforcer de répondre à votre invitation et je veillerai à respecter mon temps de parole.

J'ai écouté avec intérêt les rapports de MM. Marie, Neuwirth et Le Pensec et j'ai suivi avec attention l'exposé que vous nous avez présenté, madame le secrétaire d'Etat, avec votre conviction habituelle. Je dois avouer que vous m'avez convaincu : je comprends que, devant les difficultés auxquelles notre pays est confronté, il y ait d'autres priorités que le budget des universités et notamment, comme vous l'avez souligné, en faveur des plus défavorisés.

J'apporterai donc mon approbation à votre projet de budget pour 1978, mais, conscient de l'importance que revêt, pour l'avenir de la nation, la formation des étudiants — c'est-à-dire d'hommes capables, demain, de conduire l'évolution de l'économie dans un sens humain — je ne peux qu'en déplorer la faible croissance relative.

Ce projet de budget, avez-vous dit, répond plus à la satisfaction d'un souci qualitatif qu'à celle de besoins quantitatifs. Nous vous faisons confiance pour que cette qualité se retrouve dans l'exécution de votre budget.

On parle souvent d'une université ouverte sur le monde. Ce n'est fréquemment, hélas ! qu'une clause de style. Or, cette ouverture sur le monde doit, selon moi, être l'expression d'une politique globale, qui définisse ses objectifs et se donne les moyens de les atteindre. Elle doit s'effectuer sur trois plans complémentaires : sur la région, sur les réalités économiques et sociales nationales et enfin, comme vous l'avez souligné, sur le monde international.

L'ouverture sur la région, décidée en 1968, ne semble pas avoir encore porté tous ses fruits. Les conseils régionaux de l'enseignement supérieur — petites assemblées où auraient siégé côte à côte les représentants du monde universitaire et du monde régional — auraient dû être créés, mais des difficultés techniques, voire politiques, rencontrées lors de l'élaboration de la carte universitaire régionale ne l'ont pas permis.

Je serais heureux, à ce sujet, de connaître le sort que vous entendez réserver à l'initiative qu'a prise la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et si elle recevra votre approbation et l'appui de vos services.

De fait, malgré les efforts de certaines régions — notamment la région Rhône-Alpes — pour accroître de manière informelle les relations Universités-région, cette liaison reste encore fragile et incomplète. Les représentants de la région qui siègent en principe dans les instances universitaires, semblent boudier ces réunions, ou inversement. Le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place une structure d'information et d'incitation et reprendra-t-il rapidement son projet de carte universitaire régionale ?

Certaines universités ont mis en place des filières spécifiques orientées vers l'économie régionale. Or, madame le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas parlé de cette tentative intéressante, mais qui se heurte souvent, là encore, au manque d'information des responsables économiques. Elle permettrait pourtant de répondre à certains besoins locaux, ne serait-ce qu'en dissuadant les étudiants de se concentrer dans la capitale, non seulement pour la poursuite de leurs études, mais également pour la recherche d'un emploi. Un champ d'action très riche reste donc à explorer et devrait donner lieu à des initiatives, en particulier de votre secrétariat d'Etat.

L'ouverture aux réalités économiques et sociales nationales, peut s'analyser dans deux directions : l'adaptation des formations aux besoins de l'emploi — problème à combien quotidien ! et le développement de la formation continue.

L'adaptation aux besoins de l'emploi devrait permettre aux jeunes étudiants diplômés de trouver assez rapidement un emploi à la fin de leurs études, ce premier emploi si difficile à trouver actuellement, difficulté dont nous parlerons, sommes si souvent les témoins. Or, les enseignements supérieurs et les entreprises ne sont-ils pas, en fin de compte, complémentaires ? Ne doit-il pas y avoir une intersection entre la structure universitaire, d'une part, et les demandes des entreprises commerciales, industrielles, artisanales et prestataires de services, d'autre part ?

Un très grand effort a été fait en ce domaine — pour lequel je vous rends hommage, madame le secrétaire d'Etat — grâce aux instituts universitaires de technologie. Vous en avez, vous-même, dirigé un. Il est indispensable de bien marquer qu'ils sont certainement de nature à répondre aux besoins. J'aimerais savoir ce que vous envisagez de faire pour que cette adaptation soit plus complète, plus certaine, pour l'étudiant qui s'engage dans un I. U. T.

Vous avez souligné, comme je l'avais fait moi-même, à l'occasion d'une question que j'avais posée dans cet hémicycle, qu'il existait un problème quant à la participation des professionnels à l'enseignement dans les I. U. T. Les professionnels doivent être confiants dans l'action d'enseignement qu'ils ont engagée. Le Gouvernement avait envisagé des échanges au niveau des enseignants. Les programmes des I. U. T., souvent considérés comme trop didactiques par les étudiants, ne devraient-ils pas devenir plus concrets ?

Parallèlement à cette adaptation aux possibilités de l'emploi réalisée par les I. U. T., cette adaptation existe dans de nombreuses disciplines, comme celles de la santé, de la nouvelle maîtrise des sciences et des techniques et même pour les élèves des écoles d'ingénieurs, ce qui est excellent. Mais elle ne concerne encore que de 250 000 à 300 000 étudiants. Cet effort est-il suffisant ? J'ai tendance à penser que non. Néanmoins, j'ai pu lire dans vos propos, madame le secrétaire d'Etat, quelque optimisme, dans la mesure où vous avez indiqué que, lors de la dernière rentrée universitaire, plus de 10 p. 100 des étudiants se sont inscrits dans ces disciplines. Cette progression est à mettre au crédit de ceux qui ont eu l'intelligence de saisir la situation dans laquelle se trouve le monde étudiant face aux problèmes de l'emploi et de l'économie de notre pays.

Enfin, face à ces réalités économiques et sociales, une autre ouverture est proposée : la formation continue. Le budget des universités devrait être l'instrument privilégié d'action de l'Etat dans ce domaine. Or, où en sommes-nous ? Force est de constater que la formation continue, faute d'information, semble avoir bien peu pénétré le monde universitaire. Le budget pour 1978 n'apporte pas de grands espoirs pour une évolution de cette situation. Serait-ce que la formation continue est sacrifiée ? Je ne le crois pas, mais je ne vous cache pas, madame le secrétaire d'Etat, que j'ai besoin, comme beaucoup de mes collègues, d'en être assuré. J'attends donc beaucoup de votre réponse sur ce point.

Le troisième et dernier volet de mon intervention portera sur l'ouverture au monde international. A l'instant, vous venez d'indiquer qu'il y aurait plus de cinq cents accords entre les universités françaises et étrangères. Je m'en réjouis, car d'après les documents qui circulaient jusqu'à présent, et notamment les rapports de nos rapporteurs, je pensais qu'il n'y en avait que quatre cents ; j'en suis très heureux, notamment pour les sciences et les technologies.

Des problèmes restent toutefois en suspens, que je tiens à souligner. Certains pays de la Communauté, tels l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, ont fermé leurs universités aux étrangers. Envisagez-vous une telle mesure ? Certains le donnent à penser. D'aucuns imaginent même que vous vous orienteriez vers une politique proche de celle de votre collègue chargé des travailleurs immigrés. Cette question nous préoccupe. Si nous n'y prenons garde, en effet, nous risquerions de voir nos universités perdre de leur rayonnement international. Ce n'est pas souhaitable, d'abord compte tenu de la tradition universitaire française, mais surtout de l'interpénétration et des équivalences de diplômés que, parmi d'autres, madame le secrétaire d'Etat, vous avez voulu développer.

Cette équivalence des diplômés est à développer, même pour les docteurs vétérinaires dont les problèmes sont actuellement extrêmement précis et graves. Dans ce domaine donc, des informations complémentaires nous sont nécessaires, même après vous avoir entendue.

Par-dessus tout, les étudiants doivent avoir les moyens d'étudier. Dans son rapport, M. Bernard Marie a précisé que l'action sociale serait poursuivie en 1978. Mais le montant des bourses demeure insuffisant. Certes, on note une augmentation de crédits, mais elle est très faible puisqu'ils passent de 553 millions de



francs à 586 millions de francs en 1978. Cette majoration ne tient pas assez compte de l'augmentation réelle du coût de la vie et, surtout, du nombre d'étudiants.

Vous disiez tout à l'heure — ce qui était de nature à nous rassurer — qu'il faut distinguer les vrais étudiants de ceux qui sont déjà engagés dans la vie active. A cet égard, une précision nous serait très utile. Or s'explique mal, en tout cas, pourquoi l'Etat s'entête à refuser l'instauration du système de prêts bancaires aux étudiants. Pourquoi cet ostracisme du ministère des finances à l'égard des étudiants ? Ce système existe dans beaucoup de pays et ce ne sont pas les prêts d'honneur, relativement peu nombreux, qui peuvent s'y substituer.

Telles sont, madame le secrétaire d'Etat, les observations que je voulais vous présenter. Elles ont un caractère synthétique. Elles traduisent également — et vous l'aurez compris — la satisfaction avec laquelle nous avons constaté combien était grande l'impulsion que vous avez donnée au changement des universités pour leur conférer le rayonnement que nous sommes en droit d'attendre.

Nous sommes persuadés que, malgré un budget qui permettra des actions plus qualitatives que quantitatives, votre politique sera poursuivie avec dynamisme, détermination et rencontrera finalement le succès que l'Université escompte du Gouvernement et du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Madame le secrétaire d'Etat, je trouve ce débat un peu triste.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ce n'est pas mon avis.

**M. Hector Rolland.** Je sens que vous allez l'égayer !

**M. Louis Mexandeau.** Cela me semble significatif. J'ose cependant espérer que ce n'est pas parce qu'il était pénétré du même sentiment que le président Edgar Faure vient de quitter son fauteuil.

**M. Hector Rolland.** Ce n'est pas galant pour Mme le président !

**M. Louis Mexandeau.** M. Gaussin nous a fait part tout à l'heure d'une réminiscence historique. J'en soumettrai une autre à votre réflexion. Lors d'un concile étrange qui se déroulait, je crois, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, le pape Formose fut jugé après sa mort, revêtu de ses habits sacerdotaux. Dans ses aveux, dit-on, il fit preuve d'une grande complaisance. Après l'avoir condamné, le concile et son successeur firent jeter sa dépouille dans le Tibre. Alors que je méditais sur le destin de la loi d'orientation, sur ce qu'elle aurait pu être, j'ai pensé soudain — qui dira pourquoi ? — au concile cadavérique.

Mon intervention portera essentiellement sur le sort des étudiants.

Les rapporteurs, en particulier mon collègue Le Pensec, ont développé, comme les années précédentes, des remarques fort pertinentes. Une fois de plus, j'émettrai le vœu que ces rapports, dont un journaliste disait récemment qu'ils présentaient souvent à peu près autant d'intérêt qu'un annuaire téléphonique ou qu'un indicateur de chemins de fer, mais dont la lecture peut se révéler très instructive, connaissent, notamment celui de M. Le Pensec, dans le milieu universitaire et au-delà, la diffusion qu'ils méritent.

En ce qui concerne la situation matérielle des étudiants, je répéterai après plusieurs orateurs que les crédits d'action sociale, d'une manière générale, connaissent une augmentation nominale équivalant en fait à une stagnation en francs constants. Cette augmentation, en tout cas, est nettement inférieure à celles enregistrées en 1976 et 1977 : respectivement 17,2 et 16,8 p. 100.

On l'a noté, les crédits consacrés aux bourses augmenteront l'année prochaine deux fois moins vite que cette année : 6 p. 100 au lieu de 15 p. 100, ce qui correspond à une diminution en francs constants. Vous avez souligné, madame le secrétaire d'Etat, que les étudiants dont les ressources familiales dépassent le plafond de 1 800 francs pourront toucher une bourse réduite du montant du dépassement. Cette mesure, en toute logique, aurait dû se traduire par une augmentation, légère mais effective, du nombre de boursiers. Pourtant, aucun contingent supplémentaire de bourses n'est prévu dans le projet de loi de finances pour 1978. En fait, depuis trois ans, le nombre de boursiers ne cesse de diminuer.

Comment, dans ces conditions, parler d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur ? Comment ne pas dénoncer ce retournement auquel nous assistons dans le domaine du recrutement par rapport au mouvement lent qui se décelait après les années 1969-1970 ?

D'après les chiffres que vous fournissez vous-même, le nombre de fils d'ouvriers inscrits dans l'enseignement supérieur a augmenté pour 1976-1977 de 28 000 par rapport à l'année scolaire 1970-1971. Cette augmentation en chiffres absolus cache en fait une régression réelle de la démocratisation de l'enseignement supérieur. En effet, en 1970-1971, les fils d'ouvriers représentaient 13,3 p. 100 du nombre total des étudiants ; ils ne sont plus aujourd'hui que 11,7 p. 100 ; 7 p. 100 de ce même total étaient des enfants d'agriculteurs ; ils n'en représentent plus aujourd'hui que 5,1 p. 100 — il est vrai qu'entre-temps, leur importance a diminué dans la composition sociale de la nation. Quant aux fils d'ouvriers agricoles, leur pourcentage est tombé en cinq ans de 0,8 à 0,4 p. 100.

**M. Antoine Gissinger.** Quelle est la proportion de fils d'enseignants ?

**M. Louis Mexandeau.** Il est indéniable, en revanche, que les fils et filles des catégories les plus favorisées sont de plus en plus nombreux dans l'enseignement supérieur. La proportion d'enfants de cadres supérieurs et des professions libérales reste impressionnante : plus de 40 p. 100 du total des étudiants.

**M. Hector Rolland.** Et celle des enfants de professeurs ?

**M. Louis Mexandeau.** Ces résultats, déjà inquiétants quant à la démocratisation réelle de l'enseignement supérieur, deviennent plus consternants encore quand on examine en détail les renseignements statistiques fournis par le ministère.

Depuis 1970-1971, ces statistiques prennent en compte les effectifs des I. U. T. Or, pour ces établissements, la tendance est renversée. Les fils d'ouvriers représentaient 23,6 p. 100 du total des étudiants en 1976-1977 — il s'agit d'un enseignement court — alors qu'ils ne forment que 6,8 p. 100 des étudiants en médecine. Dans cette dernière discipline, où les études sont particulièrement longues, 55 p. 100 des effectifs sont des fils de patrons, de cadres supérieurs ou de membres de professions libérales. Or, ces catégories sociales ne constituent que moins de 15 p. 100 de la population active totale, tandis que les ouvriers en représentent près de 38 p. 100.

Des études sur la répartition des diplômes feraient ressortir encore davantage le caractère inégalitaire et discriminatoire de votre système d'enseignement.

La répartition des étudiants selon les cycles d'études fournit également des indications. Dans le troisième cycle, la proportion de fils d'ouvriers, dans les effectifs totaux, n'est plus que de 9 p. 100, contre 43 p. 100 pour les enfants des classes favorisées.

Pour illustrer les inégalités sociales en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, je prendrai un exemple limite, celui de l'institut d'études politiques de Paris, qui bat en quelque sorte un record. Pour l'année scolaire 1976-1977, il comptait, en effet, 402 fils de patrons, 2 215 fils de cadres supérieurs, ou de membres de professions libérales, mais seulement 75 enfants d'ouvriers, 75 enfants d'agriculteurs et un enfant d'ouvrier agricole. Si l'on sait que cette institut dispose d'un quasi-monopole pour la formation des futurs élèves de l'école nationale d'administration, on prend la véritable mesure de la démocratisation de l'accès aux postes supérieurs de la fonction publique.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Louis Mexandeau.** En tout cas, espérons que l'on prendra soin de ce fils d'ouvrier agricole. Peut-être accèdera-t-il demain à de hautes fonctions ? Il vous servira alors d'alibi, en quelque sorte et, à partir de son cas, vous pourrez prétendre que « chacun a dans sa musette son bâton de maréchal ».

Voilà qui rappelle singulièrement, n'est-ce pas, une conception héritée du XIX<sup>e</sup> siècle : les dames d'œuvres n'avaient-elles pas autrefois leurs pauvres ? Vous, vous avez votre fils d'ouvrier agricole !

**M. Hector Rolland.** C'est votre raisonnement qui est pauvre !

**M. Louis Mexandeau.** Non seulement, la démocratisation de l'enseignement supérieur ne progresse pas, mais elle régresse.

Ce n'est certes pas, grâce au montant des crédits destinés aux bourses, qui augmentent deux fois moins qu'en 1977, que la situation des enfants des classes déjà défavorisées pourra s'améliorer. Le nombre des bourses est tombé de cent mille en 1975 à quatre-vingt-douze mille seulement en 1976, soit une diminution de 8 p. 100 en un an. Aussi quarante mille étudiants sont-ils obligés à travailler à temps complet.

**M. Hector Rolland.** Cela ne leur fait pas de mal !

**M. Louis Mexandeau.** Quelles sont leurs chances réelles de succès ?



En outre, un phénomène nouveau apparaît : la discrimination ne frappe plus seulement les classes traditionnellement défavorisées ; désormais votre politique de pénurie, quant au nombre et au montant des bourses, touche aussi les enfants des classes moyennes elles-mêmes.

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai.

**M. Louis Mexandeau.** Ainsi des enfants, qui ont réussi des concours qui les obligent à se déplacer pour devenir internes, par exemple, dans un institut ou un établissement situé à plusieurs centaines de kilomètres du domicile de leurs parents, se voient contraints de renoncer au bénéfice de leur succès. En effet, alors que, dans l'enseignement secondaire, ils bénéficiaient de bourses, celles-ci leur sont retirées au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur pour excès de ressources.

Naguère, je vous ai cité un exemple significatif, celui d'un sidérurgiste, père de dix enfants. Depuis vingt-huit ans et demi, il accomplit un travail posté devant les hauts fourneaux de la Société métallurgique de Normandie, dans la région de Caen. A l'une de ses filles, on vient de refuser une bourse d'enseignement supérieur pour excès de ressources ! Or aujourd'hui, le père doit chômer un jour par semaine, à cause de la crise de la sidérurgie. Voilà un exemple concret. Ce sont des faits réels que je cite.

Actuellement, il n'y a pas de démocratisation, pas de véritable chance d'accès aux fonctions supérieures et aux études longues pour les enfants issus des classes socialement défavorisées.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Louis Mexandeau.** Pour aborder un autre domaine, il est significatif, madame le secrétaire d'Etat, que vous ne nous ayez pas entretenu longuement du problème de l'emploi.

Sans doute y avez-vous fait allusion, en rendant hommage à l'imagination et aux efforts d'adaptation — parfois niés — entrepris par les conseils d'université et les personnels universitaires en matière de formation. Il est vrai qu'ils essaient, le plus possible, de créer, quand on les y autorise, de nouvelles maîtrises de sciences et techniques susceptibles de permettre à leurs étudiants de rechercher beaucoup plus efficacement un emploi. Néanmoins, quels que soient leurs efforts, comment pourraient-ils récuser cette criante réalité, l'existence d'un million six cent mille demandeurs d'emploi, dont près de la moitié ont moins de vingt-cinq ans.

Or ce n'est pas la multiplication des filières à caractère professionnel qui résoudra complètement le problème du chômage. C'est toute une politique économique, toute la politique d'ensemble qui est en cause.

Selon les résultats d'une étude récente, plus les études sont longues, plus grandes sont les chances d'obtenir un emploi. On le trouve en tout cas moins lentement, moins difficilement et il est moins mal payé. Donc, là encore, il existe une discrimination.

Tout à l'heure, madame le secrétaire d'Etat, en évoquant les cinquante pour cent d'étudiants qui ne dépassent pas le stade du premier cycle, vous avez employé un mot terrible, celui de « stockage ». Effectivement, on peut se demander parfois si les études du premier cycle ne constituent pas, en quelque sorte, une antichambre des agences nationales pour l'emploi, et si elles ne s'insèrent pas dans la politique à dessein étroitement électoral que l'on est en train de nous servir — nous en reparlerons lors de la discussion du budget de la formation professionnelle — et qui vise à soustraire, pour quelques mois seulement, quelques centaines de milliers de jeunes des statistiques du chômage à seule fin de donner à celui-ci une apparence de régression.

**M. Louis Le Penec,** rapporteur pour avis. Très bien !

**M. Louis Mexandeau.** Pour nous, socialistes, une autre politique est possible.

Cette politique consisterait à traiter les étudiants comme de véritables travailleurs en formation, afin que les mêmes droits leur soient reconnus. Ils bénéficieraient, comme travailleurs, de la liberté d'action syndicale à l'université. Ils auraient droit à une plus large information sur les problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques. Des locaux universitaires pourraient être mis à leur disposition et ils participeraient, en tant qu'utilisateurs, à l'administration de leurs services par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

Ce n'est pas nous qui avons mutilé la loi d'orientation. La reconnaissance aux étudiants de leur statut de travailleurs en formation devrait conduire à leur attribuer un pré-salaire, ce qui rendrait moins aigu le problème du montant de l'aide indirecte.

Je devrais développer d'autres sujets, par exemple l'autre politique qu'il serait possible de conduire en faveur de l'action sociale et de l'emploi, mais le temps m'est compté.

**M. Hector Rolland.** Avec le programme commun ?

**M. Louis Mexandeau.** Madame le secrétaire d'Etat, sans doute allez-vous affirmer, et c'est vrai dans une certaine mesure, que la rentrée universitaire, comme la rentrée scolaire, s'est déroulée dans de bonnes conditions, dans le calme.

Cependant, combien de résignation, de tristesse, ou de désarroi, j'ose l'affirmer, ce calme ne cache-t-il pas ?

On en vient parfois à penser que si, l'année prochaine, les choses ne changent pas, pour la jeunesse et son avenir, pour ce qu'elle peut apporter au rayonnement extérieur, à la place de la recherche, à la culture et à la technologie de notre pays, il y a gros à parier que l'enseignement supérieur et l'université française traverseront une crise dont il sera difficile ensuite de les relever. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Rohel.

**M. Jean-Claude Rohel,** Madame le secrétaire d'Etat, voici la quatrième année consécutive que le secrétariat d'Etat aux universités dispose d'un budget autonome. L'occasion nous est fournie de dresser un bilan de votre action.

Pour ma part, je puis vous confier que le groupe républicain a suivi vos efforts avec attention et sympathie car, sous deux aspects essentiels, ils portent la marque du sérieux de votre action, de votre courage et de votre lucidité.

De courage, parce que, en dépit des hostilités, des oppositions les plus déclarées — souvent outrancières — des indifférences, et dans le meilleur des cas, du scepticisme, vous avez su réformer.

De lucidité aussi, parce que, face à une université en crise, en proie au doute sur son objet et sa finalité vous avez su indiquer, compte tenu des moyens qui vous étaient accordés, les axes directeurs, les buts vers lesquels devaient tendre les efforts en faveur des étudiants comme des enseignants : la promotion et le maintien d'enseignements de très grande qualité et d'une recherche de très haut niveau ; un meilleur équilibre entre les formations finalisées et les formations fondamentales ainsi qu'une ouverture des universités sur le monde extérieur.

L'université est désormais un lieu où l'on travaille, et où l'on travaille beaucoup, dans des conditions et avec des objectifs qui commencent à être mieux adaptés et plus satisfaisants.

Il ne me paraît pas inutile, d'abord, de fournir quelques précisions en ce qui concerne les enseignements supérieurs où l'on observe, depuis 1960, une très nette tendance à la démocratisation.

En effet, on compte deux fois plus d'étudiants enfants d'agriculteurs — je m'inscris donc en faux contre ce qu'a dit précédemment M. Mexandeau. Dans les écoles d'ingénieurs, le pourcentage des étudiants issus du milieu agricole est pratiquement le même que celui des agriculteurs dans la population active : 8,6 p. 100 des étudiants sont fils d'agriculteurs. En outre, la proportion de ces étudiants reste pratiquement la même tout au long de l'année universitaire : le pourcentage est identique dans le deuxième et le troisième cycle.

Cette évolution est encore plus marquée pour des enfants d'ouvriers et de personnels de service. La proportion de ces catégories sociales n'augmente presque pas dans la population active, alors qu'elle a doublé dans les universités, le taux passant de 6,4 p. 100 à 13,3 p. 100.

En quinze ans, le nombre des étudiants issus de ces milieux a été multiplié par neuf — dans le même temps, les effectifs globaux n'augmentaient que de 3,4 p. 100.

Qu'en est-il pour les grandes écoles ? Malgré une sélection sévère, les écoles d'ingénieurs accueillent 18,6 p. 100 d'étudiants sortis de ces milieux. Là encore, la participation à des cursus longs est à peu près équivalente dans le deuxième et troisième cycle — 10,1 p. 100 et 9,4 p. 100 — ce qui révèle, comme pour les enfants d'agriculteurs, une très forte motivation de la part de ces enfants qui entreprennent des études universitaires : un peu plus des deux tiers entrent en deuxième cycle et, pour un nombre presque identique, ils entament un troisième cycle.

Il ne me paraît pas inutile, enfin, de souligner que notre pays accueille près de 100 000 étudiants étrangers, ce qui est normal et souhaitable.

Cependant, sur ce point, je rejoindrai les observations du commissariat du Plan qui, dans son rapport de synthèse pour 1977, insiste sur les difficultés que suscitent leur concentration dans les universités parisiennes et leur orientation vers des

filères à dominante trop exclusivement littéraire. Cette formation, qui ne correspond pas aux besoins de leurs pays d'origine, ne rend pas compte non plus de nos possibilités réelles de formation scientifique et technique. Cette situation crée enfin des difficultés pour nos propres enseignements. A cet égard, madame le secrétaire d'Etat, il y a quelque chose à entreprendre. Je serais heureux de connaître votre opinion sur ce point.

Votre projet de budget pour 1978, en dépit de son austérité, reflète la poursuite des options que vous aviez dégagées. Ses axes essentiels sont le renforcement de la recherche et la politique en faveur des personnels.

Vous avez souligné à juste titre que les universités demeurent en France le lieu privilégié des recherches fondamentales, quelles que soient les origines de leur financement. Or, malgré leur autonomie, les universités ne parviennent pas vraiment à définir des politiques autonomes.

Il était donc primordial d'entreprendre des actions susceptibles de valoriser le potentiel scientifique des universités à la fois par une politique dynamique du personnel, des enseignants et des chercheurs et par des efforts financiers substantiels. Au cours de l'année 1977, une banque de postes a été créée pour favoriser la mobilité et l'ouverture du corps universitaire et un transfert plus important de la technologie.

De telles transformations sont essentielles pour mettre en œuvre une politique audacieuse et sélective de la qualité de la recherche, notamment dans des secteurs comme les mathématiques et la médecine où la France peut jouer un rôle important.

Le projet de budget pour 1978 comporte également 250 transformations d'emplois de maîtres-assistants en maîtres de conférences, et des mesures propres à renouveler et à diversifier les équipes et les thèmes de recherche.

En outre, j'observe que l'effort de restructuration s'accompagne d'un effort financier non négligeable puisque 278 millions de francs sont destinés à ces programmes, soit une augmentation de 12 p. 100, par rapport à 1977. L'effort consenti en faveur du C.N.R.S. est également substantiel : la subvention de fonctionnement passe de 1 841 millions à 2 100 millions de francs, soit une augmentation de 259 millions de francs qui équivaut à un taux de progression de 14 p. 100.

Au total, toutes ces mesures devraient permettre d'améliorer sensiblement la distribution et l'usage des crédits alloués à la recherche et de contribuer ainsi à conserver un haut niveau à celle-ci dans notre pays, pour qu'il prenne la place qui lui revient au plan international dans ce domaine. Enfin, ces mesures devraient poser d'un poids décisif pour les régions, car la recherche joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de celles-ci.

La politique en faveur des personnels, votre seconde priorité, influe sur la recherche. Votre projet de budget pour 1978, comme celui de l'an dernier doit permettre, je l'ai dit, la promotion des assistants en maîtres-assistants et la transformation de 250 postes de maîtres-assistants en maîtres de conférence.

De plus, l'effort entamé en 1977, en vue de créer des emplois destinés à stabiliser les agents payés sur les crédits de fonctionnement des universités sera poursuivi. Les mesures prévues sont importantes car outre qu'elles soulagent financièrement les universités, elles fournissent des assurances pour leur emploi à des personnels dont l'avenir est désormais assuré.

D'un autre côté, la revalorisation des bourses au 1<sup>er</sup> octobre 1977 s'est accompagnée de mesures souhaitées par le Parlement. Je l'ai noté avec satisfaction. L'augmentation s'accompagne, en effet, d'une modulation du taux selon les échelons et du relèvement du plafond des ressources familiales pris en considération. Les règles d'examen des dossiers seront aménagées pour éviter les ruptures dans les seuils d'attribution des bourses. Enfin, un crédit de 10 millions de francs, pour les prêts d'honneurs, permettra de satisfaire 2 500 dossiers, soit cinq fois plus qu'en 1976.

Le projet de budget pour 1978 consacre 2 millions de francs au financement des frais de transports des étudiants handicapés et il prévoit l'aménagement d'une nouvelle résidence universitaire — vous l'avez rappelé tout à l'heure — pour leur accueil.

Au total, le budget d'action sociale pour les étudiants atteindra 1 300 millions de francs, soit une augmentation de 110 millions par rapport à 1977.

Je conclurai par une remarque au sujet de la rénovation des enseignements du second cycle. Je souhaite, en effet, madame le secrétaire d'Etat, tout comme la commission du secrétariat général du Plan, que vous nous fournissiez des éclaircissements sur cette rénovation en nous précisant l'objet et la finalité des diplômes d'études supérieures spécialisées.

Malgré les contraintes, qui pèsent sur lui, votre projet de budget, madame le secrétaire d'Etat, comporte des mesures satisfaisantes. C'est pourquoi, compte tenu de l'effort particulier accompli en faveur de la recherche ainsi que de votre action de remise en ordre de l'université, je puis vous déclarer que le groupe républicain le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Fiszbín.

M. Henri Fiszbín. En vous écoutant, madame le secrétaire d'Etat, je me prenais à rêver : où donc est ce pays dans lequel vit, riche, satisfaite, bien considérée, sûre de son avenir, cette université mythique, que décrit votre budget ?

Se pourrait-il que ce soit le nôtre ?

Hélas ! tout se passe comme si les universitaires français ne vivaient pas dans le même monde que vous.

Car l'université réelle, concrète, de la France de 1977 dont me parlaient une quarantaine d'entre eux, chargés de hautes responsabilités de gestion, que je rencontrais il y a moins d'une semaine, en prévision de ce débat, vit, elle, quotidiennement dans des difficultés sans nombre, et n'envisage qu'avec une grande inquiétude les conséquences de la situation présente pour son avenir.

Sous les artifices de présentation de votre budget et ses silences, ce qu'ils lisaient, eux, c'était l'aggravation de leur situation, de celle de leurs étudiants ; c'était l'assombrissement des perspectives pour l'enseignement supérieur et la recherche qu'ils aspireraient, eux, à voir vivre et se développer.

Aussi, je voudrais, aujourd'hui, me faire, le mieux possible, leur interprète. Je voudrais également montrer comme il serait possible, rapidement, de changer le cours des choses et d'ouvrir vraiment la voie de l'avenir à l'université de notre pays.

Oh ! je sais qu'une telle démarche vous est intolérable. Il me suffit d'évoquer vos réponses habituelles aux élus communistes pour imaginer déjà votre réplique. Allez-vous, encore une fois, abuser des épithètes infâmes, agiter les épouvantails qui vous sont familiers ? Allez-vous me traiter de « pyromane », de « dégoupilleur de grenades », de « destructeur d'idéal », que sais-je encore ?

C'est possible. Mais cela ne m'empêchera pas de me faire l'écho de la situation dramatique qu'imposent à l'université la pénurie et l'austérité.

« L'insuffisance des crédits prévus place l'université et la recherche françaises sur une pente déclinante », déclare la motion adoptée à l'unanimité par la dernière conférence des présidents d'université.

Si vous ne pouvez admettre ces propos, si vous cédez si facilement à cette sorte de terrorisme de l'outrance verbale qui a fait votre renommée, ce n'est sans doute pas, comme certains se plaisent à l'imaginer, par l'effet de votre caractère, ni par une particularité singulière de votre comportement, mais parce que c'est là le complément obligé et la politique que vous défendez.

Comment défendre l'indéfendable, tenter de faire admettre aux universitaires et aux étudiants des affirmations si contraires à la réalité, sinon en essayant d'imposer le silence dans le rang, en étouffant toute velléité de discussion ou de dialogue ? Seul l'autoritarisme peut, pour un temps, tenter d'imposer l'inacceptable.

Vous savez bien que votre politique est impopulaire à l'université, c'est pour cela que vous utilisez envers les universitaires les méthodes les plus discutables et que vous multipliez les actes d'arbitraire.

En quelques mois, vous avez créé un organisme « maison » pour traiter des carrières universitaires au mépris des droits syndicaux et du statut de la fonction publique. Vous avez utilisé cet organisme pour procéder à une contre-réforme des procédures de recrutement. Vous avez eu recours à de véritables interdits professionnels et foulé au pied la démocratie et les réglementations en vigueur, que votre charge est pourtant de faire respecter, lorsque, au Havre, à Angers et à Toulouse, vous avez refusé de nommer des directeurs d'I.U.T., régulièrement élus, selon la procédure légale.

Vous devez avoir recours à tout cet arsenal, car vous savez bien qu'une fois encore, le projet que vous présentez, qui applique les orientations du plan Barre en matière d'université, annonce un budget de pénurie, un budget de régression.

Il place l'Université en-deçà du tolérable, en-deçà du seuil où la préservation même du potentiel existant est possible. Ce qui est en question aujourd'hui, c'est l'existence même de pans entiers de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

En effet, la part du budget du secrétariat aux universités dans le budget national est en diminution; il n'est supérieur que de 8,8 p. 100 au budget de 1977. Compte tenu du rythme actuel de l'inflation, l'enseignement supérieur va donc disposer de moins de ressources encore qu'il n'en avait l'an dernier.

Vous arguez ici de la stabilité des effectifs étudiants pour justifier la stagnation des crédits. Mais si la stagnation, dans une certaine croissance, peut être considérée comme le maintien et la préservation de l'acquis, la stagnation dans l'austérité est désastreuse.

Lorsque dans une bizarre et bien discutable alternance, vous nous parlez d'une situation pour l'enseignement supérieur où le temps serait venu de consacrer les efforts au « qualitatif » plutôt qu'au « quantitatif », quelle qualité est donc possible sans moyen? Vous voulez faire oublier que ce fameux quantitatif est surtout caractérisé depuis des années par un manque criant de moyens.

Depuis cinq à six ans, notre Université est en crise: ses plus hauts responsables n'ont cessé de le rappeler. Les budgets d'un grand nombre d'universités sont d'ores et déjà déficitaires, et cela depuis plusieurs mois. Que signifient donc les différents chapitres de votre budget face aux réalités concrètes proclamées par les universitaires, les conseils d'université, les militants syndicaux et les étudiants?

L'augmentation de l'ensemble des dépenses ordinaires est purement nominale; elle permet, tout juste, de couvrir le taux d'inflation.

Les crédits de fonctionnement proprement dits n'augmentent que de 1,66 p. 100. Même si l'on tient compte des transferts de crédits pour l'intégration des A.T.O.S., cela représente une baisse sensible de leur pouvoir d'achat — quelque 11 p. 100 depuis 1971, selon les indices officiels.

Déjà réduites, l'an dernier, d'environ un quart pour les universités et d'un tiers pour les I. U. T., les heures complémentaires vont l'être encore cette année. Résultat: nombre d'enseignements resteront amputés et tout l'effort de pédagogie nouvelle sera fortement entravé. Certes, le taux de ces heures est revalorisé de 20 p. 100, mais ce n'est même pas, là, justice, puisqu'il n'avait pas bougé depuis 1971.

Les crédits d'équipement hors recherche chutent brutalement de 350 à 300 millions de francs. Ceux qui sont consacrés à la sécurité et à l'entretien plafonnent. Quant aux dépenses en capital, leur montant baisse en francs constants de 6,5 p. 100.

Aussi, cette année, aucune opération nouvelle n'est-elle prévue. Tous les investissements indispensables — U.E.R. médicales, œuvres universitaires — seront sacrifiés. Quant à l'entretien, à la sécurité, au renouvellement des matériels, comment pourront-ils être assurés, avec ces crédits de pénurie?

Cette année, il pleuvra donc encore sur les livres rares de la bibliothèque du Grand-Palais et dans les locaux de l'Institut d'anglais; l'ensemble des bibliothèques continuera à vieillir et à se dégrader; les trente milles élèves du conservatoire des arts et métiers en province n'auront toujours pas d'enseignant permanent; l'université d'Orsay attendra une année de plus la création de l'U.E.R. d'éducation physique projetée depuis 1971; l'université Pierre-et-Marie-Curie, la plus grande concentration scientifique d'Europe, continuera à consacrer près de 70 p. 100 de son budget aux dépenses incompressibles — gaz, électricité, chauffage — qui croissent au rythme de l'inflation, et à ne disposer que de 10 p. 100 de ses crédits pour la recherche.

Si je dois interrompre là cette litanie de la détresse et de la pénurie, ce n'est pas, hélas! faute de matière. Mais le petit quart d'heure de temps de parole dont je dispose n'y suffirait pas. Oui, c'est bien là le « chemin du déclin », comme le disent les présidents d'université.

Je n'ai noté qu'un point positif dans ce budget. Encore convient-il d'y regarder de plus près: ce sont les quelques mesures que vous avez dû concéder aux revendications et aux luttes de plusieurs années des personnels.

L'intégration des personnels A.T.O.S. hors statut sur budget d'Etat s'accélère enfin. 1 239 employés se verront pourvus d'un statut et cesseront donc, cette année, d'être directement à la charge des universités. Cette intégration ne se fait d'ailleurs pas sans problème, puisque, dans bien des cas, elle se traduit pour les personnels concernés par le déclassement et par une perte de salaire importante.

Ces mesures, toutefois, ne créeront pas un seul emploi nouveau, et les besoins des universités en nouveaux personnels techniques et administratifs vont encore s'aggraver.

Le problème social et moral que posent les hors-statut enseignants est totalement évacué de ce budget. D'une part, le Gou-

vernement a été forcé, depuis le mois de juillet, d'accepter qu'ils bénéficient de la protection sociale, mais aucune somme ne paraît prévue pour l'application de cette circulaire.

Vous savez, d'autre part, qu'ils représentent environ un tiers du personnel enseignant du supérieur, et que cet enseignement n'a dû de fonctionner depuis plusieurs années qu'à leur dévouement et à leur compétence.

Comptez-vous, un jour, vous attaquer enfin à l'injustice de leur statut ou continuerez-vous à considérer, comme vous l'avez déclaré devant la commission, que le problème de leur intégration est de même nature que celui de l'intégration des femmes de ménage des professeurs?

Les quelques transformations d'emploi qui ont dû être concédées dans ce budget aux enseignants ne permettront pas non plus des miracles: le blocage des carrières ne sera pas résolu, les crédits prévus ne permettant guère de rééquilibrer la pyramide des carrières. Ainsi, 250 emplois de maîtres-assistants seront transformés en emplois de maîtres de conférence alors que 600 maîtres-assistants ont, à l'heure actuelle, titres et diplômes requis pour changer de catégorie et 450 assistants deviendront également maîtres-assistants. Mais les deux années précédentes, le nombre de transformations s'élevait à 1 000 et 950. De plus, le nombre de créations réelles, en diminution constante depuis plusieurs années, est si faible — quatre-vingt-onze postes pour toute la France — en même temps que sont supprimés d'ailleurs soixante-cinq postes d'élèves d'école nationale supérieure, que toute possibilité de débouchés dans l'enseignement supérieur pour les jeunes diplômés est pratiquement écartée.

Ce phénomène est grave, car, d'année en année, se précise la risque de sclérose et de blocage total des universités.

Aussi, en fait de qualité et quels que soient les prodiges d'ingéniosité et d'initiative déployés par les enseignants, le taux d'encadrement des étudiants restera mauvais, pire qu'ailleurs en Europe, et les promesses, faites en 1968, de travail en petites équipes et en petits groupes dans des formes nouvelles, ne seront toujours pas tenues.

Votre budget, comme le constate la conférence des présidents, va atteindre l'entretien des bâtiments comme la pédagogie, sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif. Ce budget traduit donc bien des choix délibérés. Il est l'expression cohérente d'une volonté politique, en accord avec les objectifs fondamentaux de la politique gouvernementale. Régression sociale, régression scientifique, ségrégation renforcée, déqualification accentuée, voilà le triste bilan, programmé pour l'enseignement supérieur.

Les étudiants en seront parmi les premières victimes.

Si les difficultés matérielles ne sont pas nouvelles dans la vie de l'étudiant, ce qui est nouveau, c'est leur ampleur et leurs effets sociaux et moraux. Le mal-vivre ne touche pas de manière indifférenciée les 800 000 étudiants. Les plus modestes ressentent d'autant plus durement la modicité des bourses, la hausse des prix du logement et de la nourriture, et la dégradation des conditions d'études. Lorsqu'une bibliothèque cesse d'acheter des ouvrages, faute de crédits, tout le monde est touché, mais plus encore ceux qui ne peuvent pas acheter les livres. Et ils sont nombreux.

Oui, la ségrégation sociale se renforce, contrairement aux affirmations produites: les statistiques officielles en font foi.

Le pourcentage des enfants d'ouvriers, d'employés, de petits paysans dans l'enseignement supérieur a diminué ces dernières années. Les abandons et les échecs en cours d'études se multiplient: un jeune sur deux abandonne ses études avant la fin du premier cycle.

Les perspectives de débouchés s'assombrissent: la crainte du chômage ou de la déqualification hante les étudiants en lettres, en sciences, en droit. Elle prend l'aspect le plus aigu chez ceux qui se préparent à l'enseignement et voient fondre le nombre de places mises en concours.

On peut se poser la question: quel est le but poursuivi par le Gouvernement à travers cette sélection impitoyable, cette déqualification croissante, ce sacrifice de la recherche fondamentale et appliquée?

La réponse découle de toute la politique du pouvoir: il s'agit d'adapter chaque jour davantage l'Université aux besoins étroits des grands intérêts privés qui dominent notre pays et dont le seul but est le profit.

Vous n'hésitez pas, pour cela, à mettre délibérément en péril le potentiel existant et, par là, l'intérêt et l'avenir de la nation, c'est-à-dire l'avenir économique de notre pays, son évolution scientifique, son indépendance intellectuelle et technologique.

Les universitaires français, à l'heure actuelle, vivent ce drame de la régression, confrontés qu'ils sont au déclin de la langue

française dans les colloques et dans les publications scientifiques, au déficit de la balance des brevets, à l'infériorisation de leur place dans la communauté scientifique internationale.

La science française est malade, malade de votre politique. La restriction de la nécessaire liberté de recherche, le mépris de sa spécificité au profit de l'étroit utilitarisme conjoncturel mettent en cause, pour le long terme, sa survie.

Oui, en vérité, c'est tout cela qui sème la pagaille à l'université, qui détruit l'idéal chez les étudiants, qui engendre désordre et désolation.

Si l'Université continue à vivre, à créer, à se battre contre tout ce qui l'étouffe, si, par des trésors de dévouement, ses personnels arrivent tout de même à la faire fonctionner et, jusqu'ici, à préserver l'essentiel de ses missions, c'est contre tous ceux qui veulent la mutiler pour l'obliger à se redéployer, contre tous ceux qui visent à l'étouffer sous la chape de plomb de la loi du profit et de son complément inséparable, l'autoritarisme.

Nous avons, nous, communistes, d'autres exigences et d'autres ambitions pour l'Université. Nous n'acceptons pas de laisser opposer aux revendications de ses personnels, à ses besoins de développement, les exigences et les urgences d'une véritable politique de progrès social. Car, pour nous, il s'agit de réalités inséparables, profondément, fondamentalement liées. Un régime qui produit 17 millions de pauvres ne peut, du même mouvement, qu'appauvrir l'Université.

En effet, quand des millions de personnes doivent se priver, manquer du nécessaire, le savoir et la recherche ne peuvent qu'en subir de plein fouet les conséquences. Les difficultés matérielles ne stimulent pas l'appétit culturel ; elles entraînent une baisse insidieuse des exigences professionnelles. Une culture de haut niveau ne peut vivre ni d'austérité, ni d'autarcie.

L'injustice sociale ne peut que réduire le champ et les possibilités d'activité des intellectuels.

Inversement, nous pensons qu'il ne peut y avoir de progrès économique et social ni de progrès national et humain sans un développement majeur de la culture, de la science et des techniques.

C'est pourquoi nous disons que, dans notre pays, la lutte pour le progrès social et pour l'université sont inséparables. Il n'y a aucune exclusivité dans notre démarche. C'est parce que le parti communiste défend les travailleurs et les plus défavorisés qu'il lutte pour l'université de demain.

Aussi, ne partageons-nous pas du tout l'opinion de ceux pour qui le changement, pour la France, impose des priorités qui laisseront l'université au second plan. Nous sommes, au contraire, certains que le progrès social est inséparable d'une véritable politique universitaire.

Vous en administrez la preuve, madame la secrétaire d'Etat. Vous ne craignez pas de justifier la faiblesse des moyens réservés à l'Université, par la priorité qui serait accordée aux plus défavorisés par le Gouvernement. Or, dans les faits, tous sont victimes de la pénurie et de l'austérité.

A l'inverse, le budget de changement, proposé par Georges Marchais dès l'ouverture de l'actuelle session budgétaire et qui pourrait être mis en œuvre dès avril prochain, si un gouvernement de gauche, disposant d'un bon programme commun, bien actualisé, l'emportait, montre qu'il serait possible, du même élan, de satisfaire en priorité les besoins des travailleurs les plus pauvres et ceux des universités.

Si ces propositions triomphaient, si les ressources que nous voulons voir mettre à la disposition de la nation étaient résolument dégagées, dès la rentrée de 1978, des changements considérables pourraient enfin se faire sentir dans la vie des universités.

Notre chiffrage permet en effet d'envisager, dès octobre prochain, une augmentation réelle de 11,8 p. 100 du pouvoir d'achat des universités, leur budget total s'élevant à 12,75 milliards en francs constants.

Le premier axe de ce budget concernerait la défense et le développement du potentiel.

Tout de suite pourrait donc être satisfaite la demande de la conférence des présidents qui estimait à 150 millions de francs la rallonge budgétaire nécessaire pour éponger le déficit des dépenses ordinaires de l'an passé. Le dégagement d'une somme de 450 millions de francs permettrait à la fois de solder ce déficit et de stopper la dégradation du potentiel, tout en conservant le pouvoir d'achat des crédits de l'an passé.

Mais, compte tenu de l'état de stagnation dans lequel a été tenue l'Université ces dernières années, il serait indispensable d'amorcer immédiatement une nouvelle tendance, le mouvement

vers la progression : aussi, dès le mois d'octobre, une somme supplémentaire de 50 millions de francs serait attribuée aux dépenses en capital.

Le deuxième grand axe de ce budget, conformément à l'ensemble de la politique nouvelle, consisterait à développer la lutte contre la ségrégation sociale.

Aiors que le secrétariat d'Etat aux universités accorde, à l'heure actuelle, 589 millions de francs à 110 000 boursiers, il consacrerait 150 millions de francs de plus au relèvement du taux des bourses de 10 p. 100 et à leur extension à environ 14 000 étudiants.

Compte tenu de l'ensemble des mesures sociales consenties par ailleurs — relèvement du S.M.I.C. et des salaires en particulier — l'ensemble des étudiants des familles modestes pourrait enfin bénéficier de conditions de vie et d'études normales.

D'autant que cet effort sur les bourses serait complété par un crédit de 40 millions de francs pour le fonctionnement des œuvres universitaires et de 10 millions pour les dépenses en capital.

L'effet d'un tel budget serait également immédiat sur la situation et la carrière des personnels. L'affectation de 600 millions de francs à l'emploi dans l'enseignement supérieur autoriserait la création de 2 000 emplois d'enseignants chercheurs et de 1 000 emplois d'A.T.O.S. ainsi que la transformation de 2 000 emplois d'assistants en emplois de maîtres-assistants, de 500 emplois de maîtres assistants en emplois de maîtres de conférence et de 1 000 emplois de maîtres de conférence en emplois de professeurs.

Cet ensemble de mesures représenterait une dépense d'environ 350 millions de francs. En outre, 50 millions pourraient être consacrés à la titularisation des vacataires et contractuels, et 200 millions à la revalorisation des traitements.

Alors ? Mesures quantitatives ou qualitatives ? N'est-ce pas tout le fonctionnement du système universitaire qui se trouverait renouvelé, et comme rajeuni ? N'est-ce pas tout un potentiel d'enthousiasme et de création, aujourd'hui latent et étouffé, qui pourrait enfin exploser ?

Voilà nos propositions concrètes, voilà comment faire sortir l'Université de la morosité et de la détresse où le régime actuel a su la plonger.

Oui, l'Université, comme le reste du pays, a grand besoin d'un changement de politique, d'un changement réel qui se donne tous les moyens de la réussite, d'un changement profond qui ne se conçoit pas sans une démocratisation profonde de notre société, sans un essor sans précédent de la liberté.

L'essor de la pensée, le développement de l'invention et de la création exigent la liberté de pensée, d'expression et de diffusion des œuvres et des idées ; elle est un élément fondamental et nécessaire de la recherche et de tout travail universitaire. Ces conditions, auxquelles les communistes sont fondamentalement attachés, notre groupe les a d'ailleurs précisées dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur qu'il a déposé en juin dernier.

L'ensemble de nos propositions est raisonnable et réaliste ; il répond aux aspirations les plus profondes des universitaires, des jeunes de notre pays et à l'intérêt de la nation. C'est là l'enjeu du véritable changement que nous proposons et dont il est possible d'ouvrir la voie dès avant la rentrée de 1978.

Pour toutes ces raisons, madame la secrétaire d'Etat, le groupe communiste ne votera pas votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**Mme le président.** La parole est à M. Gissinger.

**M. Antoine Gissinger.** Madame le président, madame la secrétaire d'Etat, mon intervention portera en premier lieu sur deux points particuliers : l'université de Strasbourg et celle de Mulhouse.

Décidée en 1966, l'extension de l'université de Strasbourg, qui inclut la construction d'une cité et d'un restaurant universitaire, a été réalisée sur le campus d'Ilkirch-Graffenstaden. Ce campus est distant de huit kilomètres du centre universitaire de Strasbourg et les liaisons sont lentes et de faible fréquence.

L'extension s'est réalisée progressivement, d'abord par la construction d'un I.U.T., puis par l'édification de la faculté de pharmacie, dont l'ouverture est prévue pour octobre 1978.

Hélas ! la construction du restaurant intégré de 350 places, promise à plusieurs reprises, en particulier dans une lettre ministérielle de 1973, n'est toujours pas commencée. A l'heure présente, la restauration des quelque 600 étudiants est assurée à midi dans des conditions de fortune, les repas étant apportés en marmite norvégienne. Avec l'ouverture de la faculté de



pharmacie à Illkirch-Graffenstaden en octobre 1978, le problème de l'alimentation se trouvera posé pour 1 300 nouveaux étudiants, soit au total pour 2 000 environ. Vu l'urgence et la gravité de ce problème, je me permets de vous demander, madame le secrétaire d'Etat, de bien vouloir mettre tout en œuvre pour faire réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

L'université de Mulhouse fonctionne grâce à l'aide financière des collectivités locales et, surtout, de la ville, mais elle a besoin de nouveaux locaux, promis également de longue date.

Que compte faire le Gouvernement pour améliorer le fonctionnement de cette université, qui a par ailleurs fait ses preuves ?

La politique du secrétariat d'Etat à l'égard des I. U. T. et le rôle de notre université dans l'économie de notre pays appellent, de ma part, quelques réflexions.

Dans certains milieux, on vous accuse, madame le secrétaire d'Etat, de vouloir déclarer la guerre aux I. U. T., ou du moins aux enseignements du tertiaire qu'ils dispensent. Il est vrai que, dans certains cas, on n'a pas tenu compte de la situation réelle de l'économie et de ses besoins. Il serait bon, à cet égard, que vous nous donniez quelques précisions sur les mesures qui ont été prises ou qui sont à l'étude.

Les I. U. T. ont fait la preuve de leur utilité sociale : la « professionnalisation » est devenue une réalité. Cependant, quelques problèmes demeurent, qui méritent de retenir votre attention.

Il faut remplacer les matériels usés ou rendus périmés par le progrès technique. A ce chapitre, les crédits délégués, malgré l'effort que vous venez de consentir, restent insuffisants et la situation est quelque peu aggravée dans notre région Alsace, et notamment à Mulhouse, du fait que nous ne pouvons pas bénéficier des ressources dégagées par la taxe d'apprentissage.

Pour ce qui est de l'enseignement, un autre problème se pose. On sait que deux types d'étudiants se présentent à l'entrée de la section génie-mécanique des I. U. T. : les uns, qui se sont présentés au baccalauréat C, ont reçu une bonne formation scientifique et mathématique mais ont peu de connaissances techniques ; les autres, qui ont passé le baccalauréat T ou F1, ont reçu une bonne formation technique en construction et fabrication mécanique mais n'ont parfois que des connaissances scientifiques et mathématiques rudimentaires.

Afin d'égaliser partiellement les connaissances, par exemple en dessin de construction, un enseignement différencié est dispensé aux étudiants possédant le baccalauréat C ou T, l'accent étant mis sur telle ou telle matière. L'effectif des groupes de travaux dirigés est soit de 16, soit de 24 élèves. Or, une récente circulaire a porté ce dernier effectif à 28, si bien qu'il est impossible de créer un nouveau groupe de travaux dirigés tant que les autres groupes n'ont pas atteint l'effectif fatidique de 28. De surcroît, lorsqu'un groupe de travaux dirigés voit son effectif tomber à moins de 18 élèves, il n'est plus considéré comme tel, mais comme un groupe de travaux pratiques, ce qui semble être contradictoire avec le principe de l'effectif de 16 retenu pour les autres matières.

Dans la pratique, il faudra réunir les deux sortes d'étudiants dans un même groupe de travaux dirigés, ce qui nuira à l'efficacité de l'enseignement et posera un grave problème d'horaire. Ainsi, un groupe de travaux dirigés pourra réunir 16 étudiants titulaires du baccalauréat C et 11 étudiants titulaires du baccalauréat D, bien que leurs besoins soient différents.

Votre circulaire, madame le secrétaire d'Etat, empêchera la constitution de groupes de travaux dirigés cohérents. Pourriez-vous réexaminer ce problème ?

Un autre thème que je voulais aborder est celui du lien qui unit l'université à l'économie de notre pays. La France compte plus de 800 000 étudiants, mais 60 p. 100 d'entre eux échouent après une ou deux années d'études. La sélection opérée par la machine universitaire est donc terrible. Il n'en est pas de même dans d'autres pays où l'on a le courage d'opérer une sélection avant l'entrée à l'université.

A Moscou, par exemple, ville de 7 600 000 habitants, on dénombre 30 000 étudiants. Or Paris et la région parisienne en comptent sept ou huit fois plus. Partout, en U. R. S. S., des épreuves de sélection sont organisées sur les matières fondamentales. Les notes, il est vrai, sont réajustées en fonction des origines sociales et du militantisme déployé par les étudiants dans les associations socio-politiques. Certaines écoles — je l'indique à M. Mexandeau — comme l'Institut d'études diplomatiques de Moscou, sont d'ailleurs réservées aux fils de diplomates et de dignitaires du parti. Voilà ce que l'on appelle là-bas la démocratisation !

Aux Etats-Unis, la sélection est opérée au seuil même des universités. Chez nous, l'enseignement universitaire offre un double visage. Certaines méthodes de sélection sont appliquées,

sans que les Français en soient d'ailleurs choqués, à l'entrée des grandes écoles, des facultés de médecine ou de pharmacie, des écoles dentaires. Par contre, il n'y a pas ou peu d'obstacles à l'entrée dans les facultés de lettres ou de sciences.

Or, que dit le récent rapport de l'O. C. D. E. à propos des diplômés et de la vie professionnelle dans le bilan des dix ans d'instabilité universitaire ? Il estime qu'un diplôme représente une information jetée sur le marché du travail à destination des employeurs, une sorte d'étalon qui mesure les compétences des étudiants, comparés les uns par rapport aux autres et triés selon leurs aptitudes.

Cependant, la valeur du diplôme dépend de l'image publique de l'université qui l'a délivré.

Il ne faut pas oublier que, du point de vue économique, nous basculons dans une ère de compétition internationale très rude — je pense au Concorde, mais aussi à notre Airbus que l'on refuse de laisser atterrir à Moscou — et que seules vaincront les nations dont les entreprises auront une bonne capacité de lutte et d'adaptation. On voit que le rôle des cadres ira grandissant.

Hélas ! pour des raisons électorales et démagogiques, on ne veut connaître chez nous ni examen, ni classement, ni concours, encore que le parti socialiste, à l'approche des élections, se montre aujourd'hui beaucoup plus nuancé qu'au moment de la parution de votre rapport, monsieur Mexandeau.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que l'opposition a cherché à paralyser nos universités afin d'empêcher la mise en place de la réforme instituant des diplômés à vocation technique adaptés aux possibilités de nos économies régionales. A cet effet, les troupes du parti communiste, du parti socialiste et des syndicats d'opposition avaient été mobilisées contre des mesures destinées « à servir les intérêts du capitalisme ».

Mais, vous avez su résister, madame le secrétaire d'Etat, et une fois la révolte passée, la résignation s'est installée. Vous avez su mener le seul combat digne de notre université : obtenir un label de qualité.

Ainsi s'est trouvé renforcé le prestige des établissements universitaires. Aujourd'hui, toutes les universités font un effort en faveur de la qualité des études : facultés et U. E. R. opèrent un filtrage dès l'entrée. Cette revalorisation ne peut que servir l'image de notre pays sur le plan national et international.

C'est pourquoi, madame le secrétaire d'Etat, la majorité unanime continuera à soutenir votre action. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Delehedde.

**M. André Delehedde.** Sans insister sur la stagnation du budget du secrétariat d'Etat aux universités pour 1978, sur laquelle le rapport de mon ami Louis Le Penec a éclairé l'Assemblée, je voudrais traiter des problèmes que connaissent certains personnels de notre Université, et d'abord les personnels « hors statut ».

Devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre Assemblée, vous avez indiqué, madame le secrétaire d'Etat, que votre politique comprenait « un effort considérable à l'égard des personnels hors statut », que ces personnels avaient déjà bénéficié, sur le budget de 1977, d'une première tranche de création d'emplois et que, pour 1978, vous prévoyiez de pousser, jusqu'à la capacité maximum de traitement de l'administration centrale, les intégrations des « hors statut ».

Essayons de situer la véritable dimension de l'effort consenti : en 1977, le budget comportait 1 548 créations d'emploi. Dans le projet de budget pour 1978, 1 838 « hors statut » bénéficieront des mesures de stabilisation.

En volume, par rapport à l'ensemble du budget de fonctionnement, ces mesures ne représentent que 0,55 p. 100 par rapport aux 0,73 p. 100 de 1977.

Tout en reconnaissant, comme le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, l'effort accompli depuis cette année pour assurer la sécurité de l'emploi aux personnels « hors statut », il faut toutefois signaler que de nombreux problèmes subsistent.

Et d'abord, qui bénéficie de ces mesures ? Que sont exactement « les personnels de recherche hors statut des organismes publics » ? Un recensement sérieux s'impose. Une fois ce recensement établi, il ne faudrait pas que, par certains biais, il devienne lettre morte.

Que s'est-il passé pour le C. N. R. S. en 1977 ? Dans le précédent budget, 492 créations avaient été prévues, dont 410 ingénieurs et techniciens administratifs et 82 chercheurs. Or, sur ces 82 chercheurs, seuls 42 sont intégrables selon les critères retenus. Ceux-ci doivent donc être revus.

Et ceux qui ne peuvent bénéficier des mesures de stabilisation, combien sont-ils ? 5 000 ? 10 000 ? Est-il normal d'exclure de la possibilité d'intégration les personnels gérés par une association de la loi de 1901, même si celle-ci émane directement d'une université ou d'un grand établissement ?

Est-il normal que la D. R. M. E. ait refusé de transformer des crédits servant à payer les personnels en postes budgétaires ? Quelles mesures sont envisagées pour que la D. R. M. E. adopte la même attitude que l'Université ?

A cet égard, des cas particuliers mettent en cause la pérennité de certaines disciplines. En anthropologie et en ethnologie, notamment, les hors statut, qui n'entrent dans aucun cadre juridique, sont très nombreux, quand ils ne sont pas la majorité. Ce sont plusieurs centaines de chercheurs qui vivent d'une petite vacation ou d'un petit contrat. Cette situation ne peut être résorbée que par un contingent spécial de postes, à déterminer après une enquête approfondie sur la situation de ces disciplines.

Pour les intégrables ou les intégrés, on note un autre problème d'importance : pour beaucoup, l'intégration entraîne une perte de salaire. Des exemples m'ont été donnés qui montrent que cette perte se situe aux alentours de 1 250 francs par mois pour un traitement de 4 000 francs, si bien que certains intéressés refusent l'intégration.

D'autres difficultés surgissent du fait que certains centres refusent le gage. C'est le cas au C. E. A. de Grenoble où 92 personnes sont intégrables.

Ces quelques exemples permettent d'affirmer que le problème des hors-statuts est encore loin d'être réglé.

En ce qui concerne les titulaires, on peut évaluer à un peu plus de 400 personnes les personnels repris sur les listes d'attente pour passer du grade de technicien à celui de technicien principal.

Assurer la promotion de ces personnels permettrait de débloquer la situation des aides de laboratoire dont 82 p. 100 seraient sous-classés, la proportion des sous-classés étant de 55 p. 100 chez les aides techniques et de 56 p. 100 chez les techniciens.

Faire passer les 400 techniciens, reconnus aptes, au grade de technicien principal coûterait, au 1<sup>er</sup> janvier 1978, quatre millions de francs. Madame le secrétaire d'Etat, comptez-vous prendre cette mesure qui débloquerait en cascade la situation des autres personnels ?

Je terminerai en évoquant un problème qui concerne les personnels enseignants. Vous avez déclaré que, s'agissant des transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant, l'effort de l'année dernière a déjà permis d'éponger considérablement les listes des inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître-assistant.

L'éponge, dans certains cas, ne devait pas être très absorbante ! *(Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

**M. Louis Mexandeau.** Très bien !

**M. André Delehedde.** Lorsque je considère la situation de l'université des sciences et techniques de Lille, je pense qu'il faudra éponger longtemps, car un contingent de quatre transformations d'emplois ne me paraît pas mathématiquement suffisant pour éponger la liste des 80 assistants de l'université inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant.

Vous avez affirmé qu'il fallait s'efforcer aujourd'hui de mettre en place une politique qualitative des universités. Les quelques exemples que j'ai pris dans le secteur des personnels montrent que l'effort n'est pas encore suffisant et qu'il faudra du temps, de la volonté et surtout plus de crédits pour qu'un tel objectif soit atteint.

Il nous paraît inconcevable, à nous, socialistes, que vous puissiez déclarer que « les priorités nationales s'adressent à d'autres secteurs ».

S'il est vrai que les conditions de vie et d'emploi de la majorité des Français se sont dégradées et que la recherche de solutions s'impose, c'est une vue politique à court terme que de refuser à l'Université les moyens dont elle a besoin pour jouer son rôle de moteur du progrès technique et social. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Ehrmann, dernier orateur inscrit.

**M. Charles Ehrmann.** Mes chers collègues, je m'efforcerais d'être bref, percevant dans la voix de notre présidente une invitation à aller de l'avant. *(Sourires.)*

J'ai connu le temps où les crédits de l'éducation nationale tout entière représentaient 7 p. 100 du budget national. Nous révisions alors à l'âge d'or dont avait parlé Jules Ferry, où

l'enseignement obtiendrait 16 p. 100 des crédits. Nous critiquions à l'époque nos ministres et je pensais, devant la diversité des opinions, mais l'unanimité des critiques, que les fonctions de ministre de l'éducation nationale étaient les plus difficiles à exercer.

Aujourd'hui, l'ensemble des crédits réservés à l'université représentent 19 p. 100 du budget et chacun trouve que c'est insuffisant. Les critiques continuent à pleuvoir et mon opinion sur la difficulté d'être secrétaire d'Etat aux universités n'a pas changé. C'est pourquoi je rends hommage à votre courage, madame le secrétaire d'Etat, et c'est aussi pourquoi j'approuverai votre budget qui contient de nombreux points positifs.

Cela dit, vous me permettez de vous poser quelques questions qui, je l'espère, ne vous conduiront pas à penser que l'universitaire que je suis a succombé au plaisir de critiquer, si cher au monde enseignant.

En ce qui concerne les moyens, votre budget a augmenté de 8,9 p. 100 ; l'accroissement est moins élevé que celui que connaissent les dépenses civiles de l'Etat, à savoir 18 p. 100.

Estimez-vous qu'avec 3174 millions de francs, c'est-à-dire 6 p. 100 de plus que l'an dernier, la recherche soit suffisamment pourvue, alors que les reconversions industrielles et sociales que la France doit opérer dépendent pour une bonne part de la qualité de la recherche universitaire ?

J'ajoute qu'une grande partie des recherches confiées aux grands organismes nationaux — D.G.R.S.T., D.R.M.E., I.N.S.E.R.M. — sont effectuées dans les laboratoires universitaires.

Mais je reconnais vos efforts : vous avez indiqué tout à l'heure que 317 postes de chercheurs seraient créés.

Dans le domaine de la construction, beaucoup a été fait. Mais les crédits sont en diminution — 1 460 millions de francs au lieu de 1 570 millions — sans doute parce que le nombre des étudiants ne bouge pas. Vous permettront-ils de construire ce qui ne l'a pas encore été ? A Nice, l'U.E.R. de droit est logée dans des bâtiments prévus pour 2 000 étudiants et il y en a 5 000 ! D'où la nécessité d'utiliser la faculté des lettres ou le centre universitaire méditerranéen, bâtiment municipal.

Du point de vue de l'orientation, je vous poserai trois questions.

Premièrement, êtes-vous favorable à l'autonomie de l'université ou à une centralisation poussée ?

Deuxièmement, malgré vos efforts, avez-vous le sentiment que la carte universitaire soit adaptée au développement des régions, à l'aménagement du territoire ? Pourquoi Nice, ville européenne par excellence, n'a-t-elle pas un centre de recherches internationales, pourquoi n'y étudie-t-on pas la chimie des parfums, pourquoi ne peut-on y préparer un diplôme d'études supérieures de technologie du bâtiment, la construction étant, avec le tourisme, notre industrie de base ?

Troisièmement, le système mis au point par le G. A. R. A. C. E. S. — groupe d'action et de recherche appliquée des coûts de l'enseignement supérieur — pour la répartition des crédits, qui était sans doute nécessaire compte tenu de la situation embrouillée qui existait au départ, ne vous paraît-il pas aujourd'hui trop lourd et de nature à empêcher toute innovation dans les universités ?

Du point de vue des hommes, les mesures que vous avez prises pour débloquer les carrières de l'enseignement supérieur sont-elles suffisantes ? Le vieillissement des enseignants posera un problème grave dans l'enseignement supérieur dans les dix ou quinze prochaines années. A défaut de créations nouvelles de postes — attitude parfaitement compréhensible puisque le nombre d'étudiants n'augmente plus, encore qu'on puisse penser à un encadrement meilleur — entendez-vous faciliter des mises à la retraite anticipées, permettre des détachements à des conditions favorables, créer des postes à titre personnel ?

Quant à la catégorie des assistants d'université, je pensais qu'elle était en voie d'extinction, puisqu'il n'y avait plus ni recrutement ni passage dans la catégorie supérieure, mais l'orateur précédent m'a fait un peu peur.

Vous me permettez enfin, madame le secrétaire d'Etat, de vous dire que tous ces problèmes se posent à l'université de Nice, l'une des plus grandes de province puisqu'elle compte 16 000 étudiants, 1 300 enseignants, 600 personnes à titre administratif, technique, ouvrier ou de service. C'est une université unique, dans une ville qui est pourtant la cinquième de France, et cette unicité constitue sa force, maintient ses possibilités de développement, puisqu'il peut y avoir unité de décision et d'action. Ses résultats à l'agrégation, au C. A. P. E. S. sont parmi les meilleurs de France. Ses équipes de mathématiques, de biochimie, de droit international, d'économie théorique, sa jeune faculté de médecine avec des maîtres appelés déjà à l'étranger,

prouvent que nous acquérons un rayonnement qui doit vous faire chaud au cœur, madame, puisque nous connaissons votre attachement à la Côte d'Azur.

L'université de Nice vous demande, par ma voix, de ne pas oublier les constructions nécessaires, indispensables pour le droit, les sciences, la médecine; elle vous félicite d'avoir augmenté de 20 p. 100 le taux des heures complémentaires, mais celles-ci ont été réduites, en volume, de 13 p. 100 en 1976, et à nouveau de 24 p. 100 en 1977, et certains doyens se sont même demandé comment ils pourraient assurer la rentrée, et ce n'étaient pourtant pas des esprits politiquement avancés.

Je peux comme vous, madame le secrétaire d'Etat, souffrir des attaques exagérées de syndicats de professeurs, d'enseignants, d'étudiants. Mais je n'oublie pas — et je m'adresse aussi à M. Mexandeau — que c'est grâce à l'olma mater que l'orphelin de guerre que j'étais est devenu agrégé. Je n'oublie pas que notre université est porteuse de l'avenir du pays. De son dynamisme, de son adaptation dépendra en grande partie l'aptitude de la société française à affronter les profonds changements économiques et sociaux du monde contemporain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Madame le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie tout particulièrement MM. Gaussin, Cousté et Rohel des compléments d'information qu'ils ont apportés aux exposés des rapporteurs et à ma propre communication. Je les ai écoutés avec beaucoup de plaisir, parce qu'ils ont parfaitement compris le sens de ma politique.

En accord avec M. Gaussin, je dirai que le carcan des anciennes disciplines n'est pas encore brisé. Mais il le sera rapidement par la recherche, car celle-ci, qui est toujours interdisciplinaire, prend une place de plus en plus grande dans nos établissements. Reprenant l'exemple de la microbiologie, j'indiquerai que l'important groupement qui vient d'être créé par M. Berkaloff, directeur scientifique au C.N.R.S. à Nancy, a pour mission d'étudier à la fois les problèmes de pédologie, de médecine, d'agriculture et d'énergie solaire.

Bien entendu, cette interdisciplinarité des enseignements, liée à la recherche, est également ouverte sur les régions, ainsi que l'a souligné M. Cousté avec insistance.

Mes services, monsieur le député, seront à la disposition du groupe de travail de la commission des affaires culturelles qui se penchera sur le problème des conseils régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche et sur celui de la carte régionale. C'est à l'occasion de cet effort, en vue de la régionalisation, que l'ouverture des universités sera encore plus évidente et que les formations liées à l'économie régionale se développeront.

Mais j'insiste sur le fait que les nouvelles formations, créées lors de cette rentrée universitaire dans le cadre de la réforme du second cycle, n'ont été habilitées que dans la mesure où la participation des professionnels aux enseignements était suffisante. L'intégration à l'économie régionale est une condition du succès de ces formations, puisque les étudiants doivent aussi participer à des stages.

Le budget de la formation continue dépend du ministère du travail et les crédits prévus à cet effet dans le budget des universités n'ont qu'un caractère incitatif. Ils concernent l'organisation des universités en vue de la formation continue et non les actions à mener dans ce domaine.

Je remercie vivement MM. les rapporteurs de la majorité, ainsi que M. Gaussin, qui s'est exprimé nettement sur ce sujet, d'avoir bien voulu souligner que l'université n'est pas la source des désordres sociaux. Si elle en a parfois été le miroir grossissant, c'est parce que la jeunesse et la science visent l'absolu en toute chose. Mais les désordres, vous savez, mesdames, messieurs, d'où ils viennent. Vous savez par quel parti ils sont suscités. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**MM. Roger Partrat et Antoine Gissingier.** Très bien!

**M. Jack Ralite.** Ce n'est pas la joie!

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Sur les étudiants étrangers, problème soulevé par MM. Cousté et Rohel, j'apporterai les précisions suivantes.

M. Rohel l'a dit, leur nombre s'élève à près de cent mille. La moitié d'entre eux vivent à Paris ou dans la région parisienne, ce qui est trop. Dans l'ensemble, 23 p. 100 seulement de ces

étudiants sont boursiers et, parmi ceux qui ne bénéficient d'aucune bourse, nous enregistrons, en premier cycle, des taux d'échec absolument catastrophiques. En outre, plus d'un quart de ces étudiants, en particulier des non-boursiers, sont inscrits dans des cycles littéraires.

J'ai demandé aux présidents d'université, qui m'ont d'ailleurs suivie, d'appliquer la réglementation en vigueur. Celle-ci existe depuis plusieurs années, même si elle n'a pas été toujours rigoureusement appliquée partout. Il s'agit essentiellement de la règle de la préinscription: les étudiants étrangers doivent être préinscrits dans leur pays d'origine avant de venir en France. Cette règle conduit les universités à respecter, par exemple, les visas de sortie des pays qui les imposent, ce qui n'était pas fait jusqu'à maintenant. Mais, dès lors que la préinscription a eu lieu, la liberté d'inscription dans nos universités est totale.

M. Gissingier m'a posé une question générale sur le renouvellement du matériel des I. U. T. Nous avons à cet égard accompli un très gros effort puisque entre 1976 et 1978 les crédits réservés à ce renouvellement ont augmenté de 70 p. 100.

Monsieur Gissingier, vous m'avez aussi interrogé sur deux points précis. Le problème du restaurant d'Illkirch est à l'étude dans mes services. Nous pourrions vous donner à ce sujet tous les détails que vous souhaiteriez connaître.

Pour l'université de Mulhouse, dès janvier 1978, 1 500 000 francs seront affectés à l'école textile. L'engagement des crédits d'ingénierie pour les locaux de l'U. E. R. de lettres sera réalisé avant la fin du VII<sup>e</sup> Plan. Le programme pédagogique est en cours d'études.

M. Delehedde m'a posé une question sur le personnel hors statut des associations relevant de la loi de 1901. Le secrétariat d'Etat aux universités a, bien entendu, donné la priorité aux personnels hors statut, qui étaient rémunérés sur le budget de fonctionnement des établissements. Pour les autres, il s'agit d'une affaire interministérielle. Mais j'indique qu'un groupe de travail comprenant des représentants du ministère des finances s'est réuni à la délégation à la recherche scientifique et technique pour étudier le problème des hors-statuts payés sur les associations ou sur les crédits militaires.

Monsieur Ehrmann, vous dites que les crédits de recherche sont insuffisants compte tenu de l'enjeu. Je vous précise que les crédits de recherche inscrits au budget du secrétariat d'Etat aux universités ne constituent qu'une partie des crédits qui arrivent finalement dans les laboratoires universitaires. Le fonctionnement de ces laboratoires est, en effet, pour deux tiers, financé par le secrétariat d'Etat aux universités et, pour un tiers, par des organismes spécialisés nationaux, comme l'INSERM ou l'INRA.

Vous me demandez, monsieur le député, si je suis favorable à l'autonomie. J'applique la loi. Celle-ci a été votée en 1968. En tant que membre du Gouvernement, je n'ai pas d'opinion à donner à ce sujet.

**M. Henri Ferretti.** Très bien!

**M. Jack Ralite.** C'est intéressant à entendre!

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Vous donnez à mes propos une interprétation osée, monsieur le député!

**M. Jack Ralite.** A l'université du Havre, on n'a pas du tout la même idée!

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** La carte universitaire, monsieur Ehrmann, n'est pas défavorable à Nice. La région de Nice vient de recevoir un centre d'archéologie du C.N.R.S., lequel est le plus gros centre de sciences humaines du Centre national de la recherche scientifique.

Je constatais même récemment, avec quelques-uns de mes collaborateurs, que la décentralisation des laboratoires de recherche du C.N.R.S. ou des universités avait une fâcheuse tendance à effectuer prioritairement en direction de la côte d'Azur!

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** C'est ce qui s'est dit à la commission des finances.

**M. Charles Ehrmann.** C'est une bonne direction. (*Sourires.*)

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Pour ce qui est des assistants, nous ne pouvons les promouvoir que dans la mesure où ils sont inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître-assistant par décision du comité consultatif des universités.

Monsieur Mexandeau, vous continuez à nourrir vos propos des fruits amers du dénigrement, et la vérité, pour vous, n'est que l'oreiller qui prend la forme de votre tête.

**M. Antoine Gissingier.** C'est son habitude!

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Monsieur Fiszbín, le *Journal officiel* témoignera de vos outrances, de vos insultes et de votre bilan « de P. D. G. en faillite ». (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du parti républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Jacques Cressard.** Il a été modéré ce matin !

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** En vertu de quel snobisme, monsieur Fiszbín, pouvez-vous systématiquement ignorer les points de vue des représentants des personnels non enseignants des établissements, personnels beaucoup plus modestes, il est vrai, que ceux que vous consultez habituellement ?

Si vous aviez consulté les responsables des syndicats des personnels non enseignants de la fédération de l'éducation nationale — qu'on ne peut pourtant soupçonner d'être favorable au Gouvernement et qui représentent aussi bien des employés administratifs, des techniciens et des ouvriers que des ingénieurs, des infirmières, des assistantes sociales ou des intendants — si vous les aviez, dis-je, consultés comme je l'ai fait longuement hier, vous auriez singulièrement tempéré vos propos.

**M. Henri Fiszbín.** Faut-il vous en féliciter ?

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Mais, monsieur Fiszbín, la démocratie n'est pour vous que le carnaval de vos allégories. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du parti républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Prenez garde, les allégories n'ont jamais fait reculer les symboles surgis des profondeurs de notre histoire ! Ce sont les symboles du libéralisme qui soutiennent notre combat pour les progrès de la démocratie.

**M. Frédéric Gabriel.** Très bien !

**Mme Alice Saunier-Séité, secrétaire d'Etat.** Et vous savez, mesdames, messieurs, que ces progrès s'élaborent dans les laboratoires et dans les salles de cours des établissements d'enseignement supérieur et du Centre national de la recherche scientifique.

C'est pourquoi je vous demande de voter un budget qui nous permettra de travailler efficacement pour notre pays en attendant des jours économiquement meilleurs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du parti républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Universités. »

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 523 708 722 francs ;

« Titre IV : 60 961 232 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programmes et des crédits de paiements applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 235 065 000 francs ;

« Crédits de paiement : 139 955 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 178 251 000 francs ;

« Crédits de paiement : 845 351 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

**M. Louis Mexandeau.** Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche vote contre, de même qu'il votera contre les autres titres.

**M. Jack Ralite.** Le groupe communiste également.

**M. Jacques Cressard.** Moi, je vote pour !

(Le titre III est adopté.)

**Mme le président.** Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

**Mme le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**Mme le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**Mme le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**Mme le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**Mme le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat aux universités.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères :

(Annexe n° 1. — M. Murette, rapporteur spécial ; avis n° 3149, tome I (Affaires étrangères), de M. Louis Joxe, et tome II (Relations culturelles et coopération technique), de M. Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 3148, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.